

LA PLANIFICATION DES SERVICES DE BIBLIOTHEQUES ET
CENTRES DE DOCUMENTATION
DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT :
Revue bibliographique : 1974-1977

Note de Synthèse présentée par

Bernadette MONNET BADJO

et

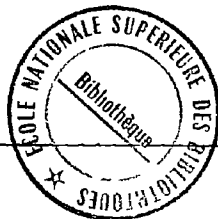
Odette GNAHORE DJOKO

Sous la direction de

Mme Madeleine WAGNER

Conservateur des Bibliothèques

Directrice des Etudes



1977

13e Promotion

1974

24

S O M M A I R E

INTRODUCTION

- ° Définition de l'objet d'étude
- ° Méthode d'étude

I BESOINS DES UTILISATEURS DES BIBLIOTHEQUES ET DES CENTRES DE DOCUMENTATION

A) Besoins en matériel

- 1-1 Matériel de travail
- 1-2 Documents écrits et audiovisuels
- 1-3 Bâtiments

B) Besoins en information et spécificité du contenu des documents

II SITUATION ACTUELLE DES SERVICES DE BIBLIOTHEQUES ET DES CENTRES DE DOCUMENTATION

A) Caractéristiques essentielles de l'information des pays en voie de développement

- 1 Objectifs de l'information
- 2 L'industrie de production de l'information

B) Situation législative des bibliothèques et centres de documentation dans les pays en voie de développement

- 1 Statuts des bibliothèques
 - 1-1 Dépôt légal
 - 1-2 Bibliothèques publiques
 - 1-3 Bibliothèques scolaires
 - 1-4 Bibliothèques universitaires
 - 1-5 Centres de documentation spécialisés
- 2 Situation des bibliothèques et centres de documentation

C) Organisation interne des bibliothèques et centres de documentation

- 1 Les services des lecteurs
- 2 Les services bibliographiques

- 3 Le personnel
 - 3-1 les traits caractéristiques du personnel
 - 3-2 la formation professionnelle
- /4 Les associations des bibliothécaires et documentalistes
- 5 La coopération

III PERSPECTIVES D'AVENIR DES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

- A) Besoins des utilisateurs et structures actuelles des centres de documentation et des bibliothèques
 - 1 Les lacunes
 - 2 Les besoins satisfaits par les structures actuelles
- B) Quelques lignes d'action proposées pour une amélioration des structures actuelles des bibliothèques et centres de documentation
 - 1 Rôle de l'Etat
 - 2 Fonction d'un centre national de documentation
 - 3 Formation du personnel et des utilisateurs
 - 4 Coopération

CONCLUSION

Introduction

L'explosion des publications de toutes sortes, le niveau de plus en plus élevé de l'instruction, et le nombre sans cesse croissant des chercheurs ont fait apparaître à l'échelle mondiale un besoin nouveau : celui de l'organisation et du contrôle de l'infrastructure des services de documentation et des bibliothèques.

Il s'agit en effet de rechercher les moyens de maîtriser la masse de l'information pour mieux satisfaire les besoins des utilisateurs de cette masse documentaire.

Aux réunions régionales organisées par l'UNESCO en Amérique Latine en 1966, en Asie en 1967, en Afrique en 1970 et dans les États arabes en 1974 ; il a été unanimement reconnu que la planification des services des bibliothèques et centres de documentation était l'un des moyens le plus efficace pour accélérer le développement de ces services.

Notre étude ici, essaiera d'examiner la conception que se font les chercheurs en Bibliothéconomie de la planification des centres documentaires, dans un contexte précis ; celui des pays en développement. C'est pourquoi notre étude comportera deux parties principales :

- Premièrement nous établirons une bibliographie, c'est-à-dire, nous rassemblerons des études et articles sur le thème de la planification des bibliothèques en pays sous-développés. Cette bibliographie sera la mise à jour d'une étude de J. M. d'Olier sur la question posée ici, datant de 1974. D'où notre bibliographie couvrira la période allant de 1974 à 1977.

- En second lieu, nous analyserons notre bibliographie, pour dégager l'orientation future des services de l'information dans les pays en voie de développement.

Ainsi donc notre étude est une bibliographie commentée, ayant pour thème : La planification des services de bibliothèques et des Centres de documentation. Si la planification des services de bibliothèques et Centres de documentation s'avère nécessaire dans les pays développés, elle l'est encore plus

particulièrement dans les pays en voie de développement où l'on assiste à la mise en place des structures de l'information. Il s'agit en s'inspirant des expériences des pays développés de trouver des structures immédiatement efficaces.

Mais qu'est ce que planifier ?

A l'origine la planification ne se conçoit que par rapport à un système économique.

Selon le "LAROUSSE" Planifier, c'est organiser, régler le développement. Il définit la planification comme "la détermination d'objectifs économiques dans un délai déterminé, (et la détermination) des moyens concertés qui sont mis en oeuvre.

Selon l'"ENCYCLOPEDIE UNIVERSALIS," la planification se doit de préciser les conditions économiques en étudiant la mouvance des structures... et la possibilité de l'infléchir.

Du point de vue théorique, ces définitions s'articulent autour de deux points essentiels ; la planification c'est à la fois :

- l'action sur le développement d'un domaine donné,
- la détermination des objectifs, et des moyens pour atteindre ces objectifs.

Autrement dit, la planification suppose la connaissance parfaite d'un système donné au moment où intervient l'établissement d'un plan de ce système. La première étape de toute planification consiste donc en une évaluation de la réalité présente

Monsieur J. M. d'Olier Directeur adjoint du Centre National de la Recherche Scientifique, dans son étude intitulée : "la Planification des Infrastructures nationales de Documentation, des Bibliothèques et d'Archives. Esquisse d'une politique générale", étude réalisée en collaboration avec B. Delmas, propose une méthode d'approche de la planification, que nous adopterons pour notre étude.

D'Olier, après avoir insisté sur le rôle déterminant des bibliothèques et centres de documentation dans tout développement national, dégage les éléments indispensables pour une politique générale de la planification des infrastructures

de documentation. Selon lui cette politique doit s'attacher à déterminer dans un premier temps, les besoins des utilisateurs des services de documentation et des bibliothèques. Ensuite examiner les organes et moyens existants réellement pour satisfaire ces besoins. Enfin d'Olier propose comme dernière étape de la planification, la comparaison des besoins des utilisateurs des services documentaires, à l'infrastructure existante.

Suivant ce plan, dans un premier chapitre nous évaluerons les besoins en matière de documentation, des différentes catégories de population dans les pays en voie de développement. Dans un second chapitre, nous examinerons la situation des bibliothèques et Centres de documentation de ces pays, et enfin dans une troisième partie, nous comparerons les besoins dégagés, aux moyens existants pour évaluer l'orientation future des pays en développement en matière de documentation.

Nous avons conscience ici de poser un très vaste problème dont les solutions supposent une étude approfondie des différents types de situations de la Bibliothéconomie dans les différents pays considérés. Tant il est vrai que des disparités existent de manière frappante dans le domaine considéré ici, entre les pays dont nous parlons.

Il n'y a en effet pas égalité de situation entre pays sous-développés anglophones et francophones en matière de Bibliothéconomie, il n'y a pas non plus identité de situation entre pays Latino-américains à tradition bibliothéconomique séculaire ou un pays comme l'Inde et les pays d'Afrique noire par exemple. Cependant à travers nos lectures, nous avons pu déceler des problèmes de même type dans ces différents pays, et ce sont ces problèmes que nous essayerons de faire ressortir dans la présente étude.

Avant d'aborder cette étude proprement dite, présentons ici notre démarche bibliographique.

Dans l'établissement de notre bibliographie, nous nous sommes appuyées sur l'ouvrage de d'Olier et Delmas dont nous faisons la mise à jour ; signalons ici, que nous n'avons travaillé que sur l'oeuvre de d'Olier, laissant de côté, celle de Delmas qui traitait du problème particulier des Archives.

L'autre instrument de travail que nous avons utilisé est le "Bulletin Signalétique de la Recherche Scientifique - Section 101 : Sciences de la documentation"

Nous avons recherché dans cette bibliographie courante, les articles

traitant de l'organisation des services de l'information dans les pays en développement.

Nous avons d'une manière générale, éliminé les articles traitant des questions relatives à la situation particulière d'un pays parmi ceux que nous considérons ici, pour ne retenir que ceux posant des problèmes relatifs à l'ensemble des pays en développement. Cependant nous avons été amenées à illustrer certaines situations données par des exemples particuliers. Souvent les auteurs dont nous analysons les études, après avoir fait des réflexions à l'échelle des régions en développement (en matière de Bibliothéconomie), fixaient leur attention sur le cas d'un pays particulier à titre d'illustration. C'est un peu ce que nous ferons également.

Vu cette option, (on le comprend) notre bibliographie sur la question n'est donc pas exhaustive. Mais le temps ne nous permettait pas de faire l'analyse d'une bibliographie plus importante, composée d'études soulignant les cas les plus particuliers, des différents pays en développement. D'autre part, notre préoccupation de base étant (nous l'avons déjà dit) de dégager les points clés à considérer dans l'étude de l'infrastructure de documentation des pays considérés, et les problèmes communs à ces pays ; nous avons jugé bon d'appliquer la méthode de sélection que nous venons de décrire.

Comme nous l'annonçons dans notre plan, commençons notre étude par l'évaluation des besoins des utilisateurs des bibliothèques et centres de documentation.

I LES BESOINS DES UTILISATEURS DES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION DANS
LES PAYS SOUS-DEVELOPPES :

La détermination des besoins des utilisateurs des bibliothèques et centres de documentation ne peut se faire sans une connaissance de ces utilisateurs. C'est pourquoi, la considération des données statistiques, économiques, et sociologiques sont essentielles, parce que pouvant nous renseigner sur les catégories de personnes fréquentant les bibliothèques et centres de documentation.

Sur la base de ces données, donc nous essayerons ici de rechercher les besoins spécifiques de la population que nous étudions. Ces besoins dans le cas précis, d'une planification de l'infrastructure de bibliothèques et centres de documentation sont d'abord des éléments matériels, des instruments de travail : documents écrits, documents audio visuels. A travers ces outils de travail, ce sont en second lieu, des besoins concernant l'éducation, la formation des utilisateurs des services de documentation, besoin nécessaires au développement national des différents pays considérés que nous devons déterminer. Nous posons ici, le problème de la sélection des informations dans les pays en développement.

Abordons ici le problème des besoins matériels :

A Les besoins matériels des utilisateurs des centres de documentation et des services de bibliothèques :

Au niveau des besoins en matériel de travail, le plan dans un premier temps en s'appuyant sur les statistiques se bornera à opérer des dénombrements.

- dénombrement de la population totale susceptible d'être touchée par ce plan,
- dénombrement de la quantité exacte de matériel nécessaire à cette population.

Le plan entrant dans les détails établira des distinctions entre les différentes couches sociales de la population considérée, afin de dégager les besoins communs à des groupes d'individus présentant des caractéristiques homogènes.

D'Olier, retenant comme critère de classification, l'âge et les catégories socio-professionnelles, distingue six catégories d'utilisateurs des bibliothèques et Centres de documentation :

- les enfants,
- les analphabètes,
- les techniciens, agriculteurs, ouvriers administratifs et commerciaux ;
- les cadres moyens et supérieurs, les étudiants et chercheurs, les
- personnes du troisième âge.

Une fois le nombre exact de ces différentes catégories, déterminé, on recherchera le nombre de documents écrits nécessaires pour un enfant, un alphabète, un étudiant etc... dans un temps donné, celui de la période couverte par le plan. D'Olier essaie de chiffrer ce matériel nécessaire à chaque individu, dans son ouvrage déjà cité de la page 111 à 126, page que nous reporterons en annexe de notre étude.

La quantité de livres, de documents audio-visuels sera fixée en fonction des ressources financières, des programmes d'enseignement, et de formation de la population dans un pays donné.

Des corrélations entre les taux de scolarisation, la courbe de progression des étudiants et chercheurs, l'augmentation du nombre de techniciens, les taux d'utilisation, effectifs des centres d'alphabétisation, etc... et la quantité de matériel à fournir sont à établir, dans la mesure où le plan couvre un temps au cours duquel ces différentes données énumérées ci-dessus évoluent. Il s'agit en s'appuyant sur les statistiques nationales de déterminer la quantité de matériel conformément à l'évolution des différentes catégories d'utilisateurs.

Une fois le problème des instruments de travail réglé, le planificateur devra définir les besoins en bâtiments, poser le problème des lieux de travail.

Il s'agit là encore d'évaluer le nombre de centres de documentation, de bibliothèques à créer pendant la période couverte par le plan et leur implantation, afin de constituer un "réseau" d'établissements capables de satisfaire les besoins de tous les habitants. Il faut considérer la taille, et l'équipement nécessaire des bâtiments. De même que les instruments, les lieux de travail devront être conçus en fonction des taux de croissance des différentes catégories d'utilisateurs déterminés ; afin d'être à mesure de cerner dès la mise sur pied du plan les possibilités futures d'aménagement, d'extension des bâtiments.

En ce qui concerne la taille des bibliothèques, à la réunion des experts

sur la planification à l'échelon national des services de bibliothèques en Asie (1) la surface maximale recommandée est 10 000 m² - surface au-delà de laquelle se pose de nombreux problèmes de gestion et d'organisation.

L'évaluation du matériel nécessaire à la population potentielle de l'infrastructure documentaire s'accompagne obligatoirement d'une estimation des coûts de ce matériel.

Les coûts en livres et bâtiments auxquels on se réfère ont été récapitulés par les experts de l'UNESCO, dans leur rapport sur la planification des bibliothèques en Asie et par F.N. Withers en février 1970 (2).

Les chiffres sont les suivants (une actualisation est à faire) :

- Prix moyen d'un livre grand public..... 2 dollars
- prix d'un ouvrage de synthèse pour chercheur..... 20 à 50 dollars
- prix d'un livre pour étudiant..... 10 à 20 dollars
- abonnement à une revue moyenne..... 50 dollars
- prix du mètre de rayonnage..... 20 dollars minimum
- quantité stockage par mètre..... 20 livres ou 4 années de revues.
- micro-édition de textes dactylographiés..... 1 dollar la microfiche
- coûts de la restitution en vraie grandeur, un exemplaire..... 50 dollars.

Les besoins des utilisateurs des bibliothèques et centres de documentation ne se réduisent pas seulement à un certain nombre d'exemplaires de documents, accessibles dans des bâtiments adéquats. A travers le matériel physique, c'est un type de formation, de développement de l'individu qui est visé, et c'est en cela que la création des bibliothèques et centres de documentation se justifie. C'est pourquoi nous abordons ici dans le second paragraphe de notre premier chapitre, le problème du contenu des documents dans les pays sous-développés.

B' Les besoins en information des pays en développement :

Les pays en voie de développement qui sur le plan démographique se caractérisent par une population jeune, au sein de laquelle, le pourcentage d'anal-

phabétisme reste encore élevé malgré le taux sans cesse croissant de scolarisation, ces pays où une part importante de la population est constituée par des ouvriers à qualification professionnelle médiocre, par des artisans, des administratifs à niveau d'instruction bas, quels types de besoins peut recenseronsplan pour les utilisateurs des centres de documentation et des bibliothèques ?

Des enquêtes menées en 1971, par la société MACROMER et les sessions organisées par les clubs des lecteurs d'expression française entre 1968 et 1973 dans les pays d'Afrique noire ont fait apparaître une "vision fétichiste" du document écrit (3). Dans ces sociétés, le livre est perçu comme "la clé de la culture, nécessaire pour réussir, au sens d'une somme de connaissances qui appartient au maître, au professeur et d'une manière générale, au colonisateur". Ainsi un premier besoin nécessaire aux populations étudiées, est la démystification du livre. Le document écrit doit apparaître comme un objet de développement.

En tant qu'objet de développement, le livre devra contribuer à élever le niveau d'instruction, à perfectionner les aptitudes professionnelles au niveau des différentes catégories déterminées plus haut. Le livre devra aider également à l'acquisition d'une culture générale. La distinction s'établit ainsi entre livres utilitaires complément nécessaire de la formation professionnelle, et des livres de loisir, axés sur la découverte du monde extérieur. Le document écrit, ou audiovisuel, qu'il appartienne à la série des instruments pour aider la formation professionnelle, ou qu'il soit un élément pour les loisirs devra s'adopter aux conditions socio-culturelles des pays en développement car les lecteurs ont besoin de découvrir leurs propres réalités à travers la lecture.

Ainsi au niveau de la catégorie des techniciens administratifs, agriculteurs etc... les besoins potentiels d'information sont très élevés par rapport à une demande actuelle faible. Cette catégorie a besoin non seulement d'une littérature professionnelle adaptée à ses conditions, mais c'est à son niveau que se pose avec le plus d'acuité le problème de la prise de conscience de l'importance du livre, et son adaptation en tant qu'outil nécessaire de développement.

De même que ce groupe dont nous venons de parler, celui des Cadres moyens et supérieurs a besoin aussi d'une documentation au service de sa profession. En général, les Cadres ont besoin d'une documentation précise, donnant des informations directement utilisables, c'est pourquoi dans les pays développés, un corps de spécialistes est apparu, qui fait un travail de compilation, dont les résultats

sont mis à la disposition des cadres. Ce "corps de spécialistes ou sociétés de conseil", de plus en plus ont recours à de nouvelles formes de documentation : banque de données, centre d'analyse de l'information etc... Selon d'Olier, la formation permanente du cadre nécessite la création d'un type nouveau de documents. Documents axés sur le côté pratique, moins théorique que ceux des universités mais se rapprochant d'eux de par le niveau du contenu.

Les étudiants et chercheurs devront avoir à leur portée des documents conformes à leur programme d'étude et de recherche.

Au niveau des enfants, le problème de l'adoption de la chose écrite est fondamental pour les pays en développement, car c'est dans cette catégorie que la maîtrise de la lecture peut se faire plus facilement et fait plus important encore, c'est dans l'attitude future de ces enfants vis-à-vis des bibliothèques et centres de documentation que se trouve le germe d'une révolution de ces services.

En ce qui concerne les enfants cependant à l'heure actuelle, il n'y a pas de rapport significatif entre niveau de développement et lecture infantine. Partout le besoin essentiel ressenti pour cette catégorie est une éducation qui vise à lui donner l'habitude de fréquenter les services de bibliothèque et de documentation. On a constaté ces dernières années, une orientation nouvelle de l'école, avec l'introduction des méthodes audio-visuelles dans les programmes scolaires. Il s'agit de se poser la question du rôle que peuvent jouer les illustrés et les vidéo-cassette dans les bibliothèques scolaires.

Il faut prévoir des séances audio-visuelles incitant les enfants à la lecture, et des méthodes d'enseignement basées sur une recherche documentaire personnelle ; d'où la nécessité de créer pour les enfants un type de documents adaptés aux programmes scolaires.

Terminons notre chapitre par l'examen des besoins des analphabètes. Généralement dans les sociétés en voie de développement, cette dernière catégorie d'utilisateurs potentiels des services de bibliothèques et de documentation, se localise dans les zones rurales et constitue la population tenant en main un secteur clé de l'économie de ces pays : l'agriculture.

Il serait intéressant de créer pour ces zones rurales des centres d'alphabétisation, des centres d'initiation aux méthodes culturelles modernes .

Le mode de diffusion de cette littérature nécessaire aux analphabètes et

d'une manière générale, la diffusion de la formation nécessaire à l'ensemble des catégories déterminées, peut se faire par des circuits d'état, des directions d'entreprise, des organisations syndicales, mais quel que soit le canal utilisé, c'est à travers des structures organisées de l'information, c'est-à-dire dans les bibliothèques et centres de documentation que seront conservés les documents indispensables aux différentes formations.

Comme à la catégorie de techniciens, ouvriers etc..., une oeuvre soutenue d'information préalable est indispensable auprès des populations des zones rurales, pour leur faire adapter et les centres d'alphabétisation et les centres de documentation.

Nous avons essayé dans ce premier chapitre de dégager les besoins des utilisateurs des bibliothèques et centres de documentation dans les pays en développement. Nous constatons que, à l'échelle de chaque nation donnée, cette opération consiste finalement en une vaste enquête investigant les aspects les plus divers de la vie sociale.

En fonction des caractéristiques mêmes de ces sociétés, nous avons pu voir quel sens devait prendre l'organisation de l'information des pays en développement. Cette information devait s'attacher à promouvoir des centres de documentation au niveau des couches les plus pauvres, qui sont en même temps le soutien d'un secteur prioritaire de l'économie dans la majorité des pays en développement : L'agriculture.

Un autre élément dont doit tenir compte le planificateur des centres documentaires, de ces sociétés, et qui dans un premier temps fera apparaître un type de document spécifique aux pays en développement est la sensibilisation des différentes catégories socio-professionnelles aux problèmes de l'information. Cette campagne de sensibilisation nous semble fondamentale, dans l'adoption de la chose écrite par des civilisations orales, et cette adoption est la seule condition pour que les objectifs dégagés plus haut soient atteints.

Comment réaliser cette action ?

Nous en reparlerons plus loin. Essayons de voir dans notre second chapitre si les besoins urgents des utilisateurs qui nous apparaissent ici, sont perçus comme tels dans les sociétés en développement. Nous répondrons à cette question en examinant la situation actuelle, c'est-à-dire les structures des bibliothèques et centres de documentation des pays considérés.

II SITUATION ACTUELLE DES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT :

Dans l'examen de la situation actuelle des bibliothèques et centres de documentation des pays en voie de développement, nous parlerons d'abord, des caractéristiques de l'information en général dans ces pays. Puis nous considérerons la situation législative des bibliothèques et centres de documentation dans ces pays. Dans un troisième paragraphe, il sera question des services des lecteurs et des services bibliographiques. Nous aborderons et terminerons enfin notre chapitre par l'examen de la situation de la coopération existant au niveau des bibliothèques et centres de documentation des pays considérés.

A- Information et Mass-Média dans les pays en développement :

Notre examen de la situation générale de l'information dans les pays en développement comportera deux parties :

- Dans la première, nous essaierons d'évaluer le rôle assigné à la télévision, à la radio, et à la presse dans ces pays,
- la seconde partie traitera de l'industrie de production des publications.

1- Les Mass-Média dans les pays en développement :

Ces deux éléments, Mass-Média et industrie de production des publications ont une incidence certaine sur la sélection des informations au niveau des bibliothèques, et sur le développement même des centres de documentation en général.

En effet dans la mesure où les mass-média diffusent, et expriment les opinions de tous genres, ils tendent à être le reflet des aspirations d'un peuple donné. C'est pourquoi un réseau de bibliothèques et de centres de documentation bien intégré dans une société donnée, devrait accorder toute son attention aux organes de diffusion de l'information pour remplir leur mission, qui est de contribuer au développement national en fournissant aux différentes catégories des nationaux des données nécessaires pour réaliser ce développement.

Dans les pays en voie de développement, le caractère démocratique des mass-média n'existe pas, car il n'y a pas de liberté d'expression. Les gouvernants considérant que dans l'état actuel du développement de leur nation,

cette liberté d'expression considérée comme un facteur de troubles, n'est pas nécessaire. Il s'agit dans ces sociétés de préserver l'intégrité du régime pour un développement rapide : "confronted with basic problems of development and possessed by a determination to modernise, these countries have to direct all social agencies to accelerate progress. Fanatical racial expressions in a multiracial society, and local demands for a separated state and privilege needs to be suppressed. Inflow of ideas and publications inimical to national well being and incompatible to national tradition and culture has to be checked. Reports of incidents arousing communal fear and tension need to be muffled. The powerful impact of media has to be controlled and channel to positive ends. Government control of television and radio, and laws to enforce compliance to national policies are necessary." (4).

La conséquence directe des caractéristiques de l'information soulignée par cette longue citation sur les services de documentation est l'absence de la liberté intellectuelle du bibliothécaire dont le choix des documents est soumis à la censure. Conditionné par son environnement politique le bibliothécaire agit dans l'option de son gouvernement : "Just like the government that does not support intellectual freedom fully, in the wake of massive development, the librarian does not dabble in questions relating to it in his effort to provide a basic service to his clientele (5).

Ici se pose le problème de la subordination du développement intellectuel des individus d'une nation au développement technique de cette nation - Problème dont la discussion sort du cadre de notre propos ici. Remarquons simplement que le développement des bibliothèques et centres de documentation se trouve affecté par cet état de fait. La bibliothèque publique surtout manque un des buts essentiels de sa mission à savoir : l'ouverture d'esprit des utilisateurs sur un monde différent du leur. Car dans la mesure où la télévision, la radio, et la presse sont monopolisées pour diffuser des programmes de développement (généralement technique) et que les bibliothèques doivent s'aligner sur les objectifs de l'état, l'information tend à être répétitive, solérosée et solérosante.

2 - L'industrie de production des publications dans les pays en développement :

Mais dans quel système technique de diffusion circule cette information assujettis aux autorités gouvernementales ? Nous abordons ici le problème de l'industrie de production de publications dans les pays en développement.

Signalons tout de suite, que nous n'avons pas pu avoir des documents

.../...

traitant de manière détaillée des problèmes de production de l'information, c'est-à-dire les problèmes relatifs à l'édition, l'impression, les circuits organisés de diffusion des documents écrits, et audio-visuels dans les pays considérés ici les documents abordant la question en sont restés aux généralités que nous livrons ci-dessous.

D'après ces documents, donc, l'information subordonnée aux objectifs gouvernementaux, les moyens de production de cette information se trouvent contrôlés également par l'Etat dans les pays en voie de développement.

L'industrie de production des publications nécessite en général, de sérieux investissements et n'a pas souvent une rentabilité immédiate, sûre. Elle n'attire donc pas dans ces pays des capitaux privés étrangers comme d'autres domaines et se trouve négligée. Les circuits de production et de diffusion les mieux organisés appartiennent à l'Etat ou à des groupes de presse étrangers.

Généralement dans ces régions pauvres, les universités, les grandes écoles, les instituts de recherche ont des ateliers de reprographie qui leur permettent de faire des publications limitées à leur domaine d'action, distribuées à des micro-milieus. En Afrique occidentale francophone, des petites maisons d'édition existent dont la plus importante est l'édition **Clé** au Cameroun. L'Amérique latine et les pays d'Asie doivent avoir en ce qui concerne les problèmes de l'édition, une situation meilleure que celle de l'Afrique, si nous considérons le niveau de développement réel des bibliothèques dans ces pays et surtout si nous établissons une relation nécessaire entre développement des centres de documentation, et niveau de développement de l'industrie de production des publications.

Outre le coût des opérations de production et de publication de l'information qui constitue un frein pour le développement de l'industrie de production de ces publications, un autre facteur jouant contre ce développement est la faible production de littérature dans les pays en développement. En 1972 Lottman a estimé à 1 300 titres la quantité totale de production de littérature de toute l'Afrique (6). En 1970, la principale maison d'édition de l'Afrique francophone, **Clé** a publié 40 titres. Au Nigéria, l'industrie de production de l'information semble être assez développée, elle se classe au 1er rang en tout cas en Afrique occidentale. Elle a publié en 1969 1099 titres.

Si la faible production de littérature se trouve être une des causes du sous-développement de l'industrie de production des publications dans les pays considérés ici, l'attitude des chercheurs nous semble être également un facteur important, explicatif du phénomène. En effet, les chercheurs de ces pays généra-

lement pour leur recherche accordent plus de confiance aux fondations extérieures de recherche, qu'aux organismes existant dans leur propre pays. Conséquence logique de cette attitude, leurs publications se font à l'étranger. Tirant profit des structures étrangères ces chercheurs ne se préoccupent pas d'installer ces structures chez eux.

Or nous avons montré plus haut que les couches les moins instruites des sociétés sous-développées, devaient recevoir une formation tendant à relever leur niveau d'instruction. Les programmes de cette formation ne peuvent être élaborés que par la catégorie des chercheurs de ces sociétés. Sans une pression de la part de ces derniers, faisant ressortir la nécessité de la création d'organismes de publication, l'objectif dégagé ci-dessus ne peut être atteint. Si ces chercheurs ne se préoccupent pas en même temps d'installer ces structures manquantes, les problèmes posés par les coûts de livres exportés que connaissent déjà les pays en développement constitueront un frein à l'exécution de nombreux projets relatifs à l'information, dont les incidences affecteront sans aucun doute le développement des services des bibliothèques et des centres de documentation.

Considérons après cet aperçu sur la situation de l'information et de l'industrie de production de cette information dans les pays en développement, la législation existant au niveau des services de bibliothèques et centres de documentation dans ces pays.

B- La législation des infrastructures de Documentation dans les pays en développement :

Les statuts octroyés à un organisme donné sont dans une certaine mesure, des indices sur le degré d'importance accordé à cet organisme. Pour nous rendre compte du degré d'intégration des bibliothèques dans les pays en développement, considérons les statuts de ces bibliothèques. Nous examinerons ainsi successivement la législation relative au dépôt légal, aux bibliothèques publiques, scolaires, universitaires et Centres spécialisés de documentation.

Au niveau des statuts des services de documentation, des différences énormes existent entre les différentes régions sous-développées. En Afrique cette différence se manifeste par une avance considérable des pays anglophones sur les pays francophones. Les pays d'Amérique latine, ceux d'Asie ont en général des positions intéressantes également par rapport aux premiers types de pays cités ci-dessus.

Signalons avant d'entreprendre notre examen des statuts, que nous n'avons pu avoir (en ce qui concerne ces statuts) des renseignements vraiment précis que sur l'Afrique occidentale, c'est pourquoi nous citerons souvent les cas relatifs à cette région pour illustrer nos affirmations sur la situation législative des centres de documentation dans les pays en développement.

Comme nous l'avons annoncé, parlons en premier lieu du dépôt légal des documents.

1 - Le dépôt légal dans les pays en développement :

D'une manière générale, la loi sur le dépôt légal dans les pays en développement n'existe pas dans la plupart de ces pays. En Afrique occidentale seuls le Ghana, le Nigéria, la Sierra-Léone et la Côte d'Ivoire (récemment) ont institué de façon sérieuse le dépôt légal.

La loi sur le dépôt légal ghanéen, le "Ghana Books Act", promulgué en 1961 oblige les éditeurs et imprimeurs à déposer un exemplaire de leur publication auprès de huit bibliothèques désignées.

La première loi sur le dépôt légal du Nigéria date de 1950 et exigeait quatre exemplaires de la part des producteurs d'imprimés. Le Togo et la Guinée ont aussi un dépôt légal mais à un stade embryonnaire.

2 - Les Bibliothèques publiques dans les pays en développement :

En ce qui concerne les bibliothèques publiques, les disparités et lacunes constatées plus haut existent également au niveau de l'Afrique occidentale.

Le Ghana en 1950, a émis une loi en faveur de l'établissement des bibliothèques publiques dans le pays. Le "Gold-Coast Library Board Ordinance", donnait au "Gold-Coast Library Board" aujourd'hui "Ghana Library Board", la responsabilité de créer, équiper et diriger les bibliothèques du pays. Le résultat de l'action de ce bureau s'évalue aujourd'hui par la présence d'un réseau de bibliothèques publiques dans les centres urbains les plus importants.

Le Nigéria et la Sierra-Leone ont des organes aux fonctions similaires. En ce qui concerne l'Afrique de l'Est, en Tanzanie et en Zambie, l'effort s'est porté vers une intégration même de la planification des bibliothèques dans les plans de développement nationaux.

A Ceylan, un bureau national des services de bibliothèques a été créé par la loi n° 10 de 1970. Ce bureau a pour attributions :

- 1° - développer les services de bibliothèques du pays ; bibliothèques publiques et scolaires ;
- 2° - assurer la coordination de bibliothèques universitaires et des bibliothèques spécialisées de toutes catégories ;
- 3° - créer une bibliothèque nationale, et assurer son fonctionnement ;
- 4° - promouvoir l'enseignement de la bibliothéconomie.

Au Chili, à la 18e Conférence du "Seminar on the Acquisition of Latin American Library Materials (SALALM)", Juan R. Freudenthal (7) faisant le point sur les bibliothèques au Chili, montre comment dans ce pays l'émergence de la profession de bibliothécaire, (sa démarcation par rapport aux autres professions) dès 1940 a contribué à modifier l'attitude des populations vis-à-vis de l'information des bibliothèques et comment est apparue une conception nouvelle du livre.

Mais si les exemples cités ici présentent des cas positifs, la situation générale est tout autre. Des problèmes subsistent toujours au niveau des pays d'Amérique latine. A cette conférence, Guttemberg Tichauer, un libraire et bibliographe se référant aux statuts qu'on a d'une bibliographie nationale, Bolivienne démontre que ces statuts ont été négligés à cause de l'incapacité des administrations successives à renforcer les lois sur le dépôt légal dans le pays.

Un second bolivien, attribue les lacunes en matière de législation non seulement au climat politique mouvementé, mais au fait qu'aucun des différents gouvernements ne reconnaît les bibliothèques comme un auxiliaire important du système éducatif. Les recommandations des experts à la Conférence dont nous venons de parler, qui eut lieu à Trinidad du 29 Avril au 3 Mai 1973, ont insisté sur la nécessité d'incorporer les services de bibliothèque en Amérique latine aux systèmes éducatifs. Ce qui reviendrait d'abord à établir une législation claire des services de bibliothèques au sein des organismes chargés de l'Education Nationale.

Dans les pays arabes, des recommandations allant dans le même sens, sont proposées.

En Afrique occidentale, à part les cas cités ci-dessus, il n'existe nulle part ailleurs un réseau de bibliothèques publiques digne de ce nom, ce fait est la preuve évidente de l'absence totale d'une législation sur les services des bibliothèques publiques.

Quelle est la situation des bibliothèques scolaires dans les pays en développement ?

3 - Bibliothèques scolaires et pays en développement :

En ce qui concerne cette catégorie de bibliothèques la situation inégale apparue au niveau des bibliothèques publiques existe également. Les enquêtes du Club des lecteurs d'expression française en Afrique ont montré que souvent le personnel des bibliothèques scolaires était improvisé, constitué par des instituteurs ou des professeurs (dans le cas des lycées et collèges) travaillant bénévolement.

Par contre en Asie, dans un pays comme Ceylan le Ministère de l'Éducation a nommé un organisme responsable du développement des bibliothèques scolaires et de la formation du personnel nécessaire à ces bibliothèques.

Des bibliothèques centrales alimentent au niveau de chaque circonscription, les différentes bibliothèques scolaires de cette circonscription par des dépôts de livres. Douze à quinze écoles publiques possèdent une bibliothèque installée chacune dans un bâtiment à part, bien organisée, avec un fond de plus de 5000 volumes. (1974)

Quelques cinq-cents écoles ont une bibliothèque répondant aux normes minimales.

4 - Les Bibliothèques universitaires :

Après avoir examiné la situation législative des bibliothèques publiques et scolaires, examinons celle des bibliothèques universitaires.

Dans tous les pays sous-développés, qui désormais possèdent sinon une université, du moins une grande école, des bibliothèques universitaires existent réellement.

Cette catégorie de bibliothèques s'est imposée dans les pays considérés ici par "la force des choses". En effet, dans la mesure où une université se créait, une bibliothèque devait être obligatoirement mise sur pied, car aucune université ne se conçoit sans bibliothèque. Apparues donc parce que indissociables des universités, quelle place occupent les bibliothèques dans ces universités

des pays en développement ?

Nous essaierons de répondre à cette question en nous basant sur une enquête réalisée auprès de quarante membres de la Standing Conference of African University Librarians (8). L'enquête portait sur les statuts du personnel scientifique des bibliothèques universitaires, personnel ayant un niveau équivalent aux membres des facultés, et s'adressait aux responsables des Universités.

Sur les quarante Universités, vingt trois ont effectivement participé à l'enquête. Les enquêtés avaient d'abord à donner une définition du bibliothécaire professionnel. Tous se sont accordés pour définir ce dernier comme un individu ayant au moins un diplôme de fin d'étude secondaire et des diplômes de bibliothéconomie.

La seconde question était formulée de la manière suivante :

Le personnel de la bibliothèque de votre institution (il s'agit du personnel scientifique) est-il considéré comme du personnel administratif ou comme le personnel enseignant de l'université ?

Dans onze universités sur vingt trois considérées, les bibliothécaires sont considérés comme le personnel administratif .

Huit universités donnent aux bibliothécaires le même statut que celui des enseignants.

Enfin trois universités leur donnent un statut particulier, les traitant comme un groupe séparé (Separated Group).

Les résultats de l'enquête n'ont pas donné de détail sur les caractéristiques de la position législative de ce separated group. Ce groupe pourrait être une catégorie de bibliothécaire aux statuts particulièrement intéressants (ce qui serait un élément positif en faveur de l'intégration de la bibliothèque universitaire à l'Université). Ou un groupe aux conditions statutaires peu structurées "un groupe flottant". Les résultats de l'enquête ne nous permettant de le savoir, nos affirmations ne prendront en compte cette catégorie.

La troisième question essayait de voir l'attitude des responsables des universités vis-à-vis du personnel scientifique des bibliothèques et du personnel enseignant ayant un niveau intellectuel équivalent. Les exigences de ces responsables étaient-elles les mêmes en ce qui concerne ces deux types de personnel dans

l'université ? Nous resumerons les réponses dans le tableau ci-dessous.

EQUATION OF REQUIREMENTS FOR LIBRARIANS AND FACULTY

	anglophone	francophone	Arabic speaking	Total
Equal (égalité).....	1	1	0	2
Not equal (inégalité)..	2	1	0	3
Similar (équivalence)..	9	0	1	10
No answer (sans réponse)	1	5	2	8
Total.....	13	7	3	23

Le tableau nous permet de constater d'abord que de nombreux enquêtés n'ont pas répondu à la question. 8/23 soit à peu près 25 %, des personnes interrogées.

Deux universités sur 23 donnent aux deux sortes de personnel les mêmes droits, tandis que neuf autres leur accordent des avantages qui s'équivalent. Il est intéressant de remarquer ici que toutes les neuf personnes sont des anglophones. Comme nous le verrons tout au long de cette enquête, les réponses les plus intéressantes ont été données par cette catégorie d'enquêtés.

La quatrième question complétait la troisième un peu. Elle essayait d'évaluer la place accordée par les universités des pays en développement, à la recherche en matière de bibliothéconomie, et aux publications relatives à ce domaine.

Sept enquêtés (tous anglophones) ont estimé que la recherche en bibliothéconomie devrait être exigée des bibliothécaires par les responsables de l'université.

Cinq autres (dont trois anglophones, un francophone et un arabe) ont jugé que cette recherche devrait être encouragée.

Enfin dans onze universités (dont six francophones sur sept enquêtés au total) on a estimé cette recherche non nécessaire.

La cinquième question pose le problème de la place accordée aux bibliothécaires dans les organismes de décision (suprême decision making) de l'université.

Seize universités sont favorables à la participation des bibliothécaires aux conseils de décision de ces universités.

Un enquêté est favorable, seulement au cas où le conseil traiterait de question relatives à la bibliothèque.

Sept personnes interrogées jugent la participation des bibliothécaires aux décisions de l'université inutile. Mais deux d'entre elle considèrent que ces bibliothécaires pourraient avoir un rôle consultatif dans le conseil.

Nous avons estimé nécessaire de donner des détails des résultats de cette enquête, afin de mieux exposer le problème du statut des bibliothécaires dans les universités des pays sous-développés. De l'analyse brève de ces résultats, nous notons comme éléments positifs quant à l'intégration des bibliothèques dans les structures législatives des bibliothèques, trois faits principaux :

-premièrement, nous avons constaté au niveau des réponses à la deuxième question que la majorité des universités, inséraient leurs bibliothécaires dans des structures légales existantes déjà (au niveau de bibliothèques publiques, nous avons vu que dans de nombreux cas, ces structures n'existaient même pas).

- Au niveau de "l'équation des exigences" si deux universités seulement mettent à égalité personnel enseignant et personnel des bibliothèques, neuf autres considèrent que les exigences doivent être équivalentes.

- Enfin la majorité des personnes interrogées sont favorables à l'intégration des bibliothécaires aux conseils de décision des universités. Les caractéristiques dégagées précédemment nous montrent une situation législative des bibliothèques universitaires intéressante. Surtout si nous la comparons à celle des autres types de bibliothèques déjà citées. En droit, ces bibliothèques se trouvent bien intégrées dans les structures de leur institution / : l'université.

Les bibliothécaires, qu'il soient considérés comme des agents administratifs, comme personnel enseignant ou encore comme un groupe séparé ont tout de même un statut défini et jouissent plus ou moins des privilèges attachés à ce statut.

Nous constatons cependant que si les bibliothécaires des universités africaines sont insérés dans des structures légales d'après l'enquête citée ci-dessus nous constatons aussi que beaucoup d'entre eux sont considérés comme des agents administratifs. A notre sens, assimiler le bibliothécaire à un fonctionnaire est préjudiciable à ce dernier. Nous attribuons à ce fait la cause essentielle de la forte proposition d'enquêtés estimant la recherche en bibliothéconomie inutile. Assimilant les bibliothécaires aux administratifs, ces enquêtés leur confèrent logiquement les attributs propres aux administratifs.

Un autre fait négatif dans les résultats de l'enquête révèle que finalement le statut des bibliothécaires existe plus en droit qu'en fait. Pour mieux le faire ressortir, reprenons quelques points précis de ces résultats.

Nous avons vu que huit responsables d'universités considéraient leurs bibliothécaires comme un personnel enseignant de leur université, nous avons vu également que la majorité des enquêtés (12/23) étaient pour la promotion de la recherche en bibliothéconomie. Cependant lorsqu'il s'agit d'établir une "équation" quant aux exigences au niveau du personnel enseignant et du personnel des bibliothèques,

.../...

apparaît une contradiction significative ~~significative~~. Seules deux universités mettent une relation d'égalité entre les deux types de profession. On ne retrouve plus le nombre de personnes ayant jugé la recherche bibliothéconomique comme un impératif à prôner par l'université or comme l'affirme Colin DARCH (auteur de l'article donnant les résultats de l'enquête examinée ici) la reconnaissance en droit de l'équivalence des statuts entre bibliothécaires et enseignants des universités doit s'accompagner obligatoirement dans la réalité des mêmes types d'exigences de la part de l'université vis-à-vis de ces deux types de profession, être autres la recherche bibliothéconomique.

Pour terminer notre analyse des statuts des bibliothèques dans les pays en développement analysons brièvement le cas des centres spécialisés de documentation.

5 - Législation des Centres de documentation

De même que les universités, les instituts de recherche se développent de plus en plus dans les pays sous-développés. Généralement ces instituts sont rattachés aux ministères de la recherche scientifique et technique. Comme les universités, ces instituts exigent la création de centres de documentation. Mais existe-t-il au niveau de ces centres sur le plan législatif une réglementation stricte ?

En ce qui concerne les centres de documentation, les inégalités de situation soulignées depuis le début de notre étude subsistent (inégalités entre les différents pays, entre pays anglophones, pays francophones etc...)

Nous considérerons ici (comme nous le faisons depuis le début de cette étude) le cas de l'Afrique occidentale.

Au Ghana en 1969, vingt trois bibliothèques spécialisées ont été recensées (9). La plupart de ces centres de documentation sont rattachés à un organe central : Le Ghana Academy of Science crée en 1959.

Un nouvel organisme central naît en 1969 sous la dénomination de "Council for Scientific and Industrial Research" qui a pris le contrôle de neuf centres de documentations de neuf instituts de recherche. Le centre de documentation le plus important supervisé par cet organisme est la "Central Reference and Research Library" dont les objectifs sont les suivants : "collecting, storing, retrieving and disseminating scientific and technical literature relevant to research in process to the mine institutes..." (10).

Le Nigéria et la Sierra Leone ont à un degré moindre des organismes aux fonctions similaires. Dans les autres pays d'Afrique occidentale, des instituts de recherche existent également : l'ORSTOM, (Côte d'Ivoire, Cameroun, Sénégal) Itipat (Côte d'Ivoire) etc... Mais des organismes (dans le genre de ceux du Ghana) ayant des fonctions de coordination n'existent généralement pas.

Ceylan a un organisme : le Bureau national ceylanais des Services de bibliothèques dont l'une des fonctions est d'assurer la coordination des bibliothèques universitaires et des centres de documentation.

L'examen de la situation législative des bibliothèques et centres de documentation que nous venons de faire nous permet de voir que, à l'heure actuelle dans les pays en développement, le problème de l'adoption d'un statut clairement défini en ce qui concerne les bibliothèques se pose de façon plus ou moins urgente selon les pays et selon le type de bibliothèques.

La situation confuse du corps professionnel des bibliothèques en général, que nous avons pu remarquer, et qui se traduit dans les faits par une image dépréciée du bibliothécaire au niveau de l'université, et à l'échelle nationale même est due selon certains auteurs, à l'attitude même de la plupart des bibliothécaires des pays sous-développés qui confinent leurs efforts sur les aspects de routine de la profession (catalogage, classification etc...)

Si dans les pays d'Amérique latine, et des pays anglophones la législation des services de bibliothèques et centres de documentation n'est pas entièrement satisfaisante, il y a au moins un essai de structuration qui témoigne de l'importance accordée par ces pays aux problèmes de la documentation. Tandis que dans les pays francophones d'Afrique occidentale, l'importance des services de documentation semble ne pas être perçue et nous l'avons vu c'est la base même de la législation des bibliothèques qui reste encore à établir.

En ce qui concerne les pays comme le Nigéria et le Ghana, le développement des bibliothèques est lié à l'intérêt personnel qu'ont porté des dirigeants tels que KRAME N'KRUMAH au Ghana et N'MANDI AZIKIYE au Nigéria.

En Inde la promotion des bibliothèques a été le fait d'un bibliothécaire. Ces exemples nous montrent que les solutions au problème posé ici se trouvent entre les mains des gouvernements qui doivent faire preuve d'une certaine disposition d'esprit à l'égard des centres de documentation et des bibliothécaires qui doivent

montrer un certain dynamisme.

Après avoir examiné la situation législative des services de bibliothèque dans les pays en développement examinons ces centres de documentation eux-mêmes.

§ - Bibliothèques et Centres de Documentation dans les pays en développement

Il ne s'agit pas pour nous de dresser ici, la liste des centres de documentation et des bibliothèques existant dans les pays sous-développés dans ce paragraphe. Ni le temps, ni les documents en notre possession ne nous permettent d'entreprendre une telle oeuvre.

Le chapitre précédent nous a déjà renseigné sur les services de documentation dans les pays en développement, relevant ainsi une caractéristique essentielle de ces services : la disproportion existant entre situation législative des bibliothèques universitaires et bibliothèques publiques dans ces pays. Cette situation théorique se traduit dans les faits par une absence quasi-totale du dernier type de bibliothèques mentionné ci-dessus. C'est cette situation particulière que nous voulons illustrer de façon plus précise ici. Les Statuts montraient une situation théorique, nous essaierons ici de présenter les services en tant qu'entités physiques pour montrer la situation dégagée précédemment, dans les faits.

Nous résumons cette situation de fait dans les deux tableaux ci-dessous. Nous avons établi ces tableaux grâce à l'étude de ADEPUNJI AKINYOTU, bibliothécaire à l'université d'Ibadan sur "l'Etat de l'Education et des services de bibliothèques en Afrique de l'Ouest".

Nous déplorons encore une fois ici, le fait de ne pouvoir présenter que le cas de l'Afrique occidentale.

.../...

TABLEAU A

LE RESEAU DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Légende tableaux A et B

+ Pays ayant une Bibliothèque Nationale

BM Bibliothèque municipale

- Pays n'ayant pas de Bibliothèque Nationale

BE Bibliothèque enfantine

PAYS	Bibliothèques Nationales nombre de volumes	Organismes tenant lieu de Bibliothèques	Bibliothèques publiques nombre de volumes
Cameroun.....	+ 10 000		-
Côte d'Ivoire....	+ 6 000		1 bibliothèque centrale 14 000
Dahomey.....	+ 7 500	-	1 bibliothèque municipale 5 000
Gambie.....	-	-	
Ghana.....	+	Research library of African Affairs	20 BM + BE + Central Reference and Research Library of ACCRA 800 000
Guinée.....	+ 10 000		-
Haute-Volta.....	-		-
Libéria.....	-		Government public Library of Monrovia 15 000
Mali.....	+ 5 000	Institut des scienc -es humaines	-
Niger.....	-		-
Nigéria.....	+ 40 000		Central library of ENUGU 134 000
			Notern central library services 40 000
			Western state library 69 061
			LAGOS city library 78 000
Sénégal.....	+	Archives nationales	
Sierra-Leone.....	+		11 Bibliothèques 380 000
TOGO.....	+ 5 000	Institut des Sciences humaines	

LE RESEAU DE BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES ET CENTRES DE DOCUMENTATION

EN AFRIQUE OCCIDENTALE

PAYS	Bibliothèques Universitaires nombre de volumes	Centres de documentation spécialisés nombre de volumes
Cameroun.....	+	
Côte d'Ivoire.....	+	
Dahomey.....	+	
Gambie.....	-	
Ghana.....	+ 315 777 volumes 6 120 périodiques	23 Bibliothèques spécialisées 3 000 ouvrages de référence 5 000 volumes scientifiques 510 périodiques
Guinée.....	-	
Haute-Volta.....	-	
Libéria.....	-	3 Centres spéciali- sés
Mali.....	+	
Niger.....	+	
Nigéria.....	6 B. U. + B. d'Instituts 500 000 volumes + 36 000 volumes	14
Sénégal.....	+	Bibliothèques de l'Alliance Française: et de l'IFAN 10 000 51 170
Sierra-Leone.....	-	3
Togo.....	+	

Nous ne ferons pas de commentaire détaillé de ces deux tableaux qui ne font que reprendre et rassembler de manière plus précise ce que nous avons dégagé plus haut. Nous risquerions de nous répéter.

Nous remarquerons simplement que l'inégalité de situation entre centres de documentation spécialisés et bibliothèques publiques particulièrement visible dans les pays francophones d'Afrique occidentale est présente également dans les pays anglophones de cette région.

Outre les éléments visibles dans ces tableaux (le nombre de bibliothèques publiques par rapport au nombre de bibliothèques scientifiques, le nombre de volumes des deux types de bibliothèques) nous avons vu à travers nos documents que les premières bibliothèques créées dans ces pays étaient des bibliothèques scientifiques, donc réservées aux intellectuels.

Ainsi au Ghana, la première bibliothèque créée date de 1908, il s'agit d'une bibliothèque médicale. Au Nigéria c'est un centre de documentation lié à un institut géologique qui voit le jour en 1919. Alors que des premiers organismes chargés de créer les bibliothèques publiques apparaissent en 1950 au Ghana et au Nigéria en 1955.

Cet état de fait s'explique en partie par l'histoire de ces peuples qui ont connu la colonisation. Les colons recherchant les domaines les plus profitables ont développé ces domaines, et pour ces domaines des centres de documentation se sont rapidement mis en place. Ces différents pays ayant accédé à une indépendance plus ou moins fictive, continuent plus ou moins à suivre la voie tracée par les colonisateurs.

Après avoir examiné la situation législative et la concrétisation de cette situation au niveau du réseau des bibliothèques et centres de documentation dans les pays en développement, continuons notre étude en faisant le tour des services traditionnels existant habituellement dans les bibliothèques et Centres de documentation à savoir : - le service des lecteurs, service dont l'examen nous conduira à poser le problème des services bibliographiques.

- le service du personnel et de sa formation.

Pour clore notre chapitre, nous parlerons de la coopération au niveau des bibliothèques et des associations de bibliothécaires dans les pays en développement

Les Services de lecteurs :

Nous n'avons pu, dans l'analyse de la situation des services de lecteurs dans les pays considérés ici, avoir des renseignements précis sur les taux d'utilisation des bibliothèques et centres de documentation, d'autre part l'examen des modalités de prêt aux lecteurs ne nous semblent pas particulièrement intéressant à faire ici. En ce qui concerne les taux d'utilisation des bibliothèques et centres de documentation, nous avons vu qu'ils étaient faibles dans les pays en développement en général.

Ne pouvant pas faire le point sur les caractéristiques essentielles de ces services, nous essayerons ici de montrer les efforts déployés pour la promotion de la lecture dans les pays considérés ici. Efforts déployés aussi bien par des organismes nationaux qu'internationaux.

En ce qui concerne les organismes internationaux citons l'UNESCO qui se préoccupant du problème a émis des bons auprès des bibliothèques des pays développés. Bons grâce auxquels des fonds recueillis, doivent servir à promouvoir les bibliothèques des pays en développement.

Le club des lecteurs d'expression française établit des listes types dans le souci d'adapter les documents aux différents publics auxquels il envoie ces documents : bibliothèques du secteur primaire (école) de lycées, de collège d'enseignement général, de foyers d'infirmières etc... Dans ses collections qui sont envoyées en Afrique le Club inclut des livres écrits par des Africains afin de montrer au lecteur sa culture propre.

De 1964, à 1976 trois millions de livres ont été diffusés par le ministère de la coopération en Afrique et Madagascar.

Le club des lecteurs d'expression française, toujours dans le but de promouvoir la lecture organise des concours littéraires au niveau des pays de l'Afrique francophone.

Il élabore des bibliographies spécialisées consacrées à l'Afrique. Il a ainsi dans son repertoire :

- Le guide de lecture de l'Afrique au Sud du Sahara,
- La littérature Zaïroise,
- Auteurs Africains et Malgaches de langue française. Le club a émis

.../...

un bulletin bimestriel ; notre librairie qui analyse les livres d'auteurs africains en particulier. Ce bulletin propose des fiches de lecture qui présentent des thèmes de discussion conçus pour des groupes de lecteurs. Il a à son actif également des expositions réalisées dans ces pays.

En Tanzanie pour citer un exemple de recherche pour la promotion de la lecture à l'échelle nationale : "on s'est attaché à créer un climat favorable à l'alphabétisation en donnant la priorité aux activités suivantes : publication de matériel de lecture concernant la population rurale, diffusion par la radio de programmes éducatifs et constitution dans les villages de groupes permanents de débats pour les émissions radiophoniques, création de journaux ruraux reflétant les préoccupations quotidiennes des agriculteurs, création des bibliothèques rurales dans le village" (10).

Dans cet exemple se trouvent résumés tous les éléments essentiels d'une politique de promotion de la lecture dans un pays donné. S'appliquant ici (cette politique) à la catégorie des analphabètes elle est adaptable à toutes les catégories socio-professionnelles citées plus haut (Etudiants, cadres, enfants etc...)

Les services bibliographiques :

Nous avons vu plus haut que des bibliographies étaient élaborées par le club de lecteurs d'expression française, à l'intention des lecteurs. Les revues bibliographiques apparaissent comme une nécessité, et le sont pour les lecteurs. Essayons ici de voir les services bibliographiques existant dans les pays considérés. En ce cas précis, seuls des exemples concrets peuvent faire ressortir la situation des recherches bibliographiques nous prendrons des exemples en Amérique latine et en Afrique occidentale.

L'un des thèmes abordés en Amérique latine à la Conférence du SALAM en 1973, fut celui de la recherche bibliographique. Elle a ainsi permis d'avoir le point sur la question au niveau de cette région.

Le document présenté par Peter T. Johnson, bibliographe ibero-Américain, intitulé : "significant acquisitions of latin American Materials by U.S. and Canadian Libraries 1972-1973" est apparu comme l'esquisse d'un catalogue collectif (union catalog) à l'échelle de la région.

Le document présentait les réponses à des questionnaires envoyés auprès de soixante trois bibliothèques importantes d'Amérique latine. Bien que seulement dix-huit bibliothèques participèrent effectivement à l'enquête, (soit 28 % des

enquêtés) la liste de Johnson permit de déceler de nombreuses micro-reproductions de périodiques, de revues de livres rares, de manuscrits et de documents de référence jamais mentionnés, ou mentionnés de façon incomplète dans les deux principales bibliographies de son pays : "le UNION LIST OF SERIALS" et le NEW TITLE SERIALS TITLE".

Un autre bibliographe de Colombie HAYDEE PEDRACUEVA, présente un rapport sur les activités bibliographiques d'Amérique latine. Son document : REPORT ON BIBLIOGRAPHIC ACTIVITIES : 1973 est une liste de publications et d'articles séparés parus dans toutes les disciplines à partir de 1970.

La contribution la plus importante reconnue, comme un projet pilote par le "SALALM" fut l'oeuvre de LAURA GUTIEREZ : "NEWS PAPER TITLE FROM COLOMBIA, ECUADOR AN VENEZUELA UNAVAILABLE IN US LIBRARIES : A SURVEY".

Travaillant sur la collection d'Amérique latine au Texas à l'université d'AUSTIN, elle fournit les informations sur les titres de périodiques manquants, le coût de leur recherche, le coût de leur location et les potentialités de la micro-reproduction de ces périodiques. Elle mena son enquête auprès de trois-cent quatre-vingt-onze centres de documentation en Colombie, Equateur et Vénézuéla. Grâce aux cinquante bibliothèques ayant accepté d'envoyer des réponses soit moins de 18 % des enquêtés de départ, elle réussit à identifier cent-soixante deux périodiques, non recensés ou recensés de façon incomplète dans le "LATIN AMERICAN NEWS-PAPERS IN THE UNITED STATES LIBRARIES : A UNION LIST".

Les cent-soixante deux périodiques pour la plupart dataient du 19e siècle et couvrant différents domaines (histoire, sociologie, linguistique, économie etc...)

WERNER GUTEMBER.TICHAUER, un autre bibliographe bolivien recensa quarante six bibliographies nationales et matière entre 1962 et 1972.

Le problème de l'automatisation des services bibliographiques d'Amérique latine fut posé par MARIETTA DANIELS SHEPARD qui proposa l'adoption du MARC et du MARCHALL.

Nous avons expressément insisté sur les résultats du séminaire en ce qui concerne les services de bibliographie en Amérique latine afin de pouvoir donner des indices sur le niveau de développement de ces services. Car pour en arriver à la situation que nous venons de décrire, il faut avoir un niveau général de développement des bibliothèques assez sérieux. Un élément positif à propos de la recherche bibliographique en Amérique latine, et témoignant d'un niveau élevé de

.../...

l'intégration des bibliothèques dans cette région est le fait même que des individus prennent des initiatives dont nous venons de parler. Nous nous rendons compte grâce à ce fait, de l'importance accordée aux bibliothèques et centres de documentation, surtout si on les compare aux ex-colonies françaises. Il faut reconnaître aussi que le temps plaide en faveur des pays d'Amérique qui ont une tradition bibliothéconomique séculaire.

En dépit de la valeur intrinsèque de la recherche bibliographique en Amérique latine que nous constatons ici, des lacunes apparaissent au niveau des bibliographies présentées selon les experts présents à la Conférence du "SALALI". Ces lacunes concernent essentiellement les méthodes de compilation, le domaine et les projets d'élaboration des bibliographies.

Examinons la situation des services bibliographiques en Afrique occidentale ici.

Au Ghana l'organisme chargé de l'établissement de la bibliographie nationale est le "RESEARCH LIBRARY ON AFRICAN AFFAIRS" qui depuis 1965 publie annuellement cette bibliographie. Une autre bibliographie importante est établie par le "CENTRAL REFERENCE AND RESEARCH LIBRARY" il s'agit de "l'UNION LIST OF CURRENT SCIENTIFIC PERIODICALS IN GHANA LIBRARIES".

Au Nigéria, c'est la bibliothèque nationale qui a été chargée par un décret en 1970, de sortir la bibliographie nationale, qui couvre également les publications officielles, et les publications en langues vernaculaires.

L'école de bibliothéconomie d'Ibadan sort par trimestre, les "PUBLICATIONS NIGÉRIANNES" (Nigerian Publications), avec des cumulations annuelles. D'autres listes bibliographiques existent encore, entre autres "le NIGERIA BOOKS IN PRINT 1968", le "NIGERIA PERIODICALS AND NEWS PAPERS 1950 - 1955".

Les autres bibliographies importantes d'Afrique Occidentale sont :

- La Bibliographie Nationale de la Côte d'Ivoire, élaborée par la Bibliothèque Nationale
- le Bulletin bibliographique des Archives du Sénégal
- la Bibliographie de la Haute-Volta.

La remarque, toujours la même s'imposant au niveau des différents aspects des bibliothèques considérés à savoir ; les inégalités de situation dans les

différents pays, apparaît à nouveau ici.

Aussi dirons-nous simplement que ces services méritent d'être, suivant les cas, organisés ou révisés. C'est au niveau des services bibliographiques que de nombreux auteurs voient la nécessité de l'automatisation des bibliothèques dans les pays sous-développés, nous le verrons plus loin.

Comme nous l'annoncions plus haut. Abordons ici le problème relatif au personnel des bibliothèques.

Le personnel des bibliothèques et centres de documentation dans les pays en développement.

Les traits caractéristiques du personnel des bibliothèques dans les pays considérés ici, que nous avons dégagés à travers nos documents se trouvent bien résumés par Thomas Minder (11) parlant des bibliothécaires de Turquie. Nous illustrerons ces caractéristiques par l'article de ce dernier donc.

THOMAS MINDER, constate au niveau donc de ce personnel, en Turquie ;

personnel intégré dans un système administratif et bureaucratique, des attitudes propres aux administratifs :

- Apathie vis-à-vis des associations de bibliothécaires qui n'existent d'ailleurs pas dans le pays,
- Résistance au changement,
- Résistance des responsables à déléguer des pouvoirs, ces responsables qui ont une attitude résignée devant les problèmes se posant à leur service,
- au niveau des subordonnés, on constate peu d'empressement à endosser les responsabilités,
- Une volonté de ne pas servir dans les zones rurales ayant le plus besoin de bibliothèques.

MINDER T. attribue ces attitudes en partie au système éducatif, et à la structure bureaucratique de l'administration Turque.

L'éducation dans les grandes écoles est encore basée en Turquie sur la réception passive de l'enseignement sans discussion, sans recherche personnelle approfondie, ce fait est néfaste pour les études de bibliothéconomie et marque

par la suite le personnel des bibliothèques.

Le système administratif quant à lui se trouve régi par de vieilles lois dépassées ; ces faits entraînent une résignation de la part des bibliothécaires. Nous avons dégagé plus haut un fait qui nous semble compléter l'exploitation de MINDER, à savoir l'alignement forcé du bibliothécaire sur les objectifs assignés à l'information, nous avons vu que le fait de la subordination de l'information aux desiderata des gouvernements était néfaste aux bibliothèques. Nous en voyons ici l'une des conséquences.

Dans l'exercice de leur profession nous avons vu que les bibliothécaires, généralement dans les pays sous-développés, confinaient leurs activités aux tâches techniques de classification des livres, catalogue etc..., sans essayer de faire de la recherche. Reprenant cette idée ici, posons le problème de l'importance (numérique) et de la qualification du personnel scientifique et technique des bibliothèques dans les pays en développement.

D'une manière générale, la demande en personnel, surtout de bibliothécaires qualifiés, qu'il s'agisse du personnel scientifique ou technique, est inférieure à l'offre dans les pays dont nous parlons ici, ce que nous avons déjà dit nous le démontre suffisamment.

ADEDEYI ADELABU, constate aussi au niveau des bibliothèques africaines, un déséquilibre entre le personnel scientifique à formation universitaire scientifique, et le personnel à formation littéraire. Ce déséquilibre a une incidence nécessairement sur la qualité du travail fourni par les bibliothécaires, notamment au niveau des acquisitions des ouvrages scientifiques.

En ce qui concerne le personnel technique, selon les différents documents s'il est insuffisant, il a une position meilleure à celle du personnel scientifique qui selon ces auteurs souvent se limite à accomplir les tâches techniques, sans se préoccuper de faire des recherches pour adapter aux conditions spécifiques de leur pays, les connaissances acquises aux écoles étrangères. Abordons ici le problème de la formation professionnelle des bibliothécaires et documentalistes dans les pays en développement.

La Formation professionnelle des bibliothécaires documentalistes dans les pays en développement :

En Afrique Occidentale, l'Education en matière de bibliothéconomie s'implante réellement pour les pays Anglophones en 1944, avec l'ouverture d'une pre-

.../...

mière école au Ghana, à ATCHIMOA COLLEGE. Cette école naît du résultat d'une étude réalisée par MISS ETHEL FEGAN, et soumise au "BRITISH COLONIAL OFFICE" (12). L'école fut financée par le "BRITISH COUNCIL", et les trois colonies : Ghana, Nigéria et Sierra-Leone. Cette école est contrainte de fermer un an plus tard faute de bibliothèques susceptibles d'accueillir les futurs bibliothécaires. L'évènement qui constitue un pas décisif pour les bibliothèques dans cette région, est le séminaire tenu par l'UNESCO en 1953 sur le développement des bibliothèques publiques en Afrique.

Cependant avant 1953, des embryons de "CONSEILS DE BIBLIOTHEQUES" nés depuis 1940, sont restés actifs, et "le GOLD COAST LIBRARY BOARD" créée en 1950 au Ghana, et le "EASTERN NIGERIA LIBRARY BOARD" (1955) donnèrent des cours élémentaires, préparant aux examens de la "BRITISH LIBRARY ASSOCIATION" et les Etudiants furent envoyés en Angleterre dès 1950.

En 1960, le Nigéria crée une première école : "the INSTITUTE OF LIBRARIANSHIP OF THE UNIVERSITY COLLEGE" à IBADAN. En 1968, naît à l'Université AHMADU BELLO, à ZARIA le département de la science des bibliothèques, (DEPARTMENT OF LIBRARY SCIENCE).

Au Ghana, le "GHANA LIBRARY BOARD" crée le "GHANA LIBRARY SCHOOL" en 1961, et s'intègre à la faculté des Sciences sociales, comme un département d'Etudes bibliothéconomiques.

En ce qui concerne la zone francophone, c'est en 1963 qu'une école commune à l'ensemble de cette zone est créée à DAKAR grâce à l'UNESCO.

Quelques petits centres de formation existent au Mali et en Guinée. Selon DADZIE (13), la bibliothèque nationale de Guinée organise des stages de formation pour les bibliothécaires non professionnels travaillant dans les ministères et Etablissements scolaires.

Au Mali des cours d'introduction aux problèmes de documentation sont dispensés par le Ministère de l'Information.

Les quatre grandes écoles d'Afrique Occidentale citées ci-dessus dispensent des enseignements destinés à former les deux types principaux de personnel qu'on rencontre généralement dans les bibliothèques ; personnel technique, personnel scientifique.

En ce qui concerne la formation technique des bibliothécaires, les écoles

de ZARIA, d'IBADAN et de DAKAR dispensent un même type de programmes.

Quelques différences existent cependant au niveau de ces programmes, et des modalités de recrutement. Alors que les écoles anglophones exigent pour entrer dans leur école, le diplôme de 'WEST AFRICAN SCHOOL CERTIFICATE' (que nous pensons correspond à un premier certificat universitaire) et dans le cas d'IBADAN un concours d'entrée, l'école de Dakar exige un niveau inférieur ou égal au Baccalauréat.

La préoccupation essentielle de ces écoles, dans ce premier type d'enseignement est de donner aux étudiants la maîtrise des techniques de base nécessaires au personnel relevant de toutes les catégories de bibliothèques. Cette formation donne lieu après deux années de cours, à un diplôme non universitaire; des programmes de ces trois premières écoles se libellent ainsi :

- Bibliothèque et Société
- Catalogage
- Classification
- Administration des bibliothèques
- Bibliographie.

L'école d'IBADAN inclut des cours sur la connaissance et l'utilisation des ressources des bibliothèques (KNOWLEDGE AND USE OF LIBRARY RESSOURCES). L'école de DAKAR dispense des cours de dactylographie, des cours de langue française, Sciences des Archives et Documentation, et en plus des cours tendant à développer la Culture générale des Etudiants : Histoire des idées, des civilisations, et des Arts en Afrique, et une introduction à la législation.

La formation visée par l'école du Ghana, en ce qui concerne le personnel technique va dans le même sens que celle des trois premières citées ci-dessus. Mais le niveau de formation est un peu plus bas. Ici la formation est unique et axée sur les problèmes techniques de la bibliothèque. Le personnel formé apparaît comme des aides des bibliothécaires professionnels et si nous devons établir une comparaison avec le personnel technique français nous dirons que cette catégorie correspond à un personnel en dessous des titulaires du CAFB (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaires).

“ THE ONE YEAR PROGRAM OF THE GHANA SCHOOL, LEADS TO THE AWARD OF A CERTIFICATE IN LIBRARIANSHIP. THE OBJECTIVES OF THE PROGRAM ARE DESCRIBED AS... TO TRAIN LIBRARY ASSISTANTS TO:

- Fully support professional librarians in various library operations
- Perform technical tasks without direct supervision
- Supervize the execution of various mechanical and clerical operations”

Pour être admis à l'école du Ghana, il suffit d'avoir deux ans d'expérience dans une bibliothèque. Les disciplines étudiées sont les suivantes :

- Introduction à la bibliothéconomie
- Introduction à l'administration des petites bibliothèques et
- Administration générale des bureaux
- Utilisation des classifications et des catalogues
- Relations publiques.

Les écoles anglophones se penchent aussi sur la formation du personnel scientifique des bibliothèques. Elles délivrent un diplôme de bibliothéconomie équivalent à la licence universitaire.

L'Ecole d'IBADAN et du GHANA ont un troisième cycle dans la formation de bibliothéconomie qui forment des professeurs (Masters) et docteurs en cette discipline. La formation dure deux années au Nigéria comme au Ghana, et les programmes sont à peu près semblables. Ne peuvent accéder à cette école que les candidats titulaires de la Licence en bibliothéconomie le ^à POST GRADUATE DIPLOMA IN LIBRARIANSHIP.

Au Nigéria, les Etudiants suivent les cours de méthodologie (de la recherche) de bibliographie, de documentation, de classification et de catalogue "élaborés

Au cours de la seconde année, ils font des recherches personnelles dont les résultats feront l'objet d'une thèse.

Des écoles existent dans les autres pays d'Afrique ainsi à RABAT (Maroc) et à MAKERE (Ouganda).

En Asie, à Ceylan, l'association des bibliothécaires a ouvert un cours à temps partiel à l'intention des bibliothécaires en activité en 1961. En 1973, l'Université de SRI LANKA a inauguré un cours de bibliothéconomie pour les Etudiant en deuxième année des Sciences sociales et d'Etudes humanistes qui préparent un diplôme de ^à BACHELOR OF ARTS.

En Turquie, l'intérêt de la formation en bibliothéconomie s'éveille grâce aux recommandations faites par JOHN DEWEY en 1924, à la suite d'une étude réalisée dans le pays.

De ces recommandations résultent, outre l'envoi de Turcs aux Etats-Unis,

.../...

l'organisation de cours pratiques dispensés à ISTANBUL et ANKARA.

Plus tard, le "ANKARA UNIVERSITY OF LIBRARY SCIENCE" est mis sur pied.

En ce qui concerne l'Amérique latine et l'Inde, nous n'avons pas pu trouver de documents récents faisant le point sur la formation professionnelle des bibliothécaires et documentalistes. Nous ne pouvons d'ailleurs pas énumérer ici toutes les écoles de bibliothéconomie à l'échelle des pays en développement. Cependant pour donner une idée du degré de développement des bibliothèques en Amérique latine, et surtout en Inde qui nous le savons, a un réseau de bibliothèques très dense, nous reporterons en annexe de notre étude, la situation de la formation bibliothéconomique dans ces pays. D'après une enquête faite par l'UNESCO en 1950 (15).

Mais terminons notre paragraphe en posant ici un problème qui nous préoccupe, et qui nous a amené à montrer dans les détails les programmes des écoles d'Afrique Occidentale : Le problème de l'adaptation de la bibliothéconomie au contexte spécifique des pays sous-développés.

Le problème se pose avec acuité à l'heure actuelle, selon les auteurs qui ont examiné la situation de l'éducation en bibliothéconomie dans les pays en développement. Pendant longtemps, on a considéré que le meilleur moyen d'implanter dans ces pays un système éducatif, était d'envoyer des assistants Américains, Anglais ou français pour donner des cours de catalogage, d'acquisition, de bibliographie et d'administration.

C'est ainsi que par exemple le "ANKARA INSTITUTE OF LIBRARY SERVICE", dès sa création passe des accords avec la "FORD FOUNDATION" qui envoie des Assistants pour l'école. L'Education se fit suivant les principes américains.

On avait conscience de la différence existant entre le contexte turc et le contexte américain, mais on argumentait que les Etudiants pour être de bons employés devaient s'initier aux méthodes les plus modernes.

En 1970, ILAN KUM Directeur et Secrétaire Général de la bibliothèque de l'Université de HACETTEPE, propose la création d'une nouvelle école de bibliothéconomie. On ressentit la nécessité de faire de cette école, un centre spécialisé de recherche sur les problèmes spécifiques à la bibliothéconomie turque. En 1973 furent définis les objectifs essentiels de l'école. La méthode de base choisie

pour l'enseignement est le dialogue, et l'élaboration de projets de recherche. Les cours doivent :

"To introduce the students to the principle methodologies used by man in his search for truth"... (16).

Les méthodes d'étude sont les suivantes : "Seven Methods Will be studied : Scientific, mathematical/Logical, behavioral, dialectic evolutionary, authoritative and Humanistic... The Master's program emphasizes the application of these methods to the analysis, design, evolution and control of information systems" (16').

Cette nouvelle méthode rencontre auprès des étudiants une résistance difficile à surmonter par les enseignants.

Un autre nouvel élément, indicateur du niveau de développement des bibliothèques nous semble être : Les Associations Professionnelles existant au niveau de ce corps de métier. C'est pourquoi notre analyse de la situation des bibliothèques dans les pays en développement considérera ici les associations dans ces pays.

Les Associations de bibliothécaires dans les pays en développement :

Dans le développement de notre sujet, nous avons montré des Associations de bibliothécaires, et le rôle important que peuvent jouer ces associations. Ainsi en Amérique latine le SALAM est une organisation régionale de bibliothécaires, documentalistes, bibliographes, etc... L'Association est née sous les auspices de l'organisation des Etats-Américains et a acquis son autonomie en 1973. L'Association a un secrétariat permanent à AMHERST au MASSACHUSETTS, chargé de rechercher, analyser, interpréter et résoudre les problèmes relatifs aux acquisitions, des ouvrages, à l'organisation et la distribution de l'information bibliographique.

- Au niveau des différentes nations existent des associations également ;
- à Cuba l'Association cubaine des bibliothécaires créée en février 1949 ;
- Au Brésil l'ASSOCIACAO PAULISTA DE BIBLIOTHECARIOS en 1950 a inscrit à son programme d'action l'avancement des bibliothécaires.

En Asie, nous avons vu comment à Ceylan l'Association des Bibliothécaires Ceylanais a porté son intérêt sur les problèmes de la formation professionnelle des bibliothécaires.

En Inde, "L'INDIA LIBRARY ASSOCIATION" a été créée en 1949 par RAGANATHAN et dès sa création s'est posé aussi le problème de la formation des bibliothécaires

En Afrique Occidentale, des Associations existent seulement au niveau des pays anglophones : Nigéria, Ghana et Sierra-Leone. Une Association regroupant ces trois pays fut créée: "le WEST AFRICAN LIBRARY ASSOCIATION", en 1954. Elle fut dissoute en 1964, sous la pression de tensions internes. Mais cependant cette Association est à l'origine de la création des écoles de bibliothéconomie du Ghana et du Nigéria.

Chacun de ces trois pays ont à l'heure actuelle des Associations à l'échelle de leur nation qui éditent des revues professionnelles.

- Au Ghana, l'Association des bibliothécaires produit ainsi le "LIBRARY JOURNAL" tandis que celle du Nigéria édite la revue "NIGERIAN LIBRARIES".

Ces quelques exemples, nous soulignent le rôle de stimulant que peuvent jouer les Associations de Bibliothécaires, donc l'intérêt pour les bibliothécaires dans les pays en développement de se regrouper.

Après l'examen de la situation actuelle des Associations des bibliothécaires, abordons le problème de la coopération dans les pays en développement.

5 - LA COOPERATION

- Quel est l'état actuel de la coopération dans les pays en voie de développement ?

D'abord au niveau national, il n'y a pratiquement pas de coopération entre les différents services de bibliothèque et les centres de documentation. Cette situation est due au fait que dans la plupart des pays en voie de développement, il n'existe pas d'agence gouvernementale qui aurait pour tâche de coordonner les activités des différents centres d'information.

Cependant, au cours de nos recherches, nous avons rencontré quelques cas qui font exception.

En Asie, le Bureau National Ceylanais des services de bibliothèque (CNLSB) créé en 1970 est un point de jonction entre les services de bibliothèque de Sri Lanka.

En effet, "ce bureau élabore des plans et fournit une aide en vue d'organiser et de développer les services de bibliothèque du pays. Il contribue par ses conseils et par son aide au développement des bibliothèques publiques et scolaires. Il assure la coordination des bibliothèques universitaires et des bibliothèques spécialisées de toutes catégories "... (17)

En Afrique anglophone, la "Central Reference and Research" au Ghana et la "Library Board" au Nigéria jouent à peu près le même rôle que le Bureau National Ceylanais des services de bibliothèque à Sri Lanka.

Quant à la coopération régionale, elle est presque inexistante entre les pays en voie de développement, par manque de moyens financiers sans doute, mais surtout par manque d'organisation.

En 1974, cependant, un groupe de travail s'est réuni à Georgetown (Guyane) pour étudier les bibliographies nationales des pays anglophones de la région des Caraïbes.

Ainsi est née la "CARICOM Bibliography", bibliographie courante annuelle de la région des Caraïbes qui porte sur les ouvrages imprimés dans les treize pays membres de la Communauté des Caraïbes. (18)

C'est là l'une des formes de coopération recommandée par les experts en matière des services d'information, non pour le seul intérêt d'une région, mais aussi et surtout pour celui de la communauté internationale dont le souci actuel est de normaliser sur le plan universel, le système bibliographique.

.../...

Grâce à son service de documentation, l'organisation arabe pour l'éducation, la science et la culture (ALECSO) joue à la fois le même rôle que la Communauté des Caraïbes et le bureau Ceylanais des services de bibliothèque.

Par ailleurs, il existe une coopération entre les pays en voie de développement dans le cadre de la formation du personnel des services de bibliothèque et des centres de documentation. On peut citer en exemple l'Ecole Régionale de bibliothécaires, d'archivistes et de documentalistes de l'Université de Dakar.

Au niveau international, la coopération est la plupart du temps bilatérale. Cette situation est due au fait colonial.

En effet, les pays en voie de développement maintiennent des liens qui existent depuis de longues années dans différents domaines, en particulier ceux de l'édition, de l'enseignement et des bibliothèques, avec leurs anciennes métropoles. A propos des pays francophones d'Afrique, Jacques Lethève écrit justement : "La Bibliothèque Nationale de Paris souhaite posséder les publications éditées localement, d'autant que certaines remontant à de longues années lui parvenaient autrefois par la voie du dépôt légal fonctionnant parallèlement à celle de la métropole." (19)

Ainsi, certains pays comme le Maroc et le Sénégal, pour ne citer que ces deux-là, fidèles à ce principe colonial, "s'efforcent (encore actuellement) de faire parvenir un exemplaire de toutes leurs publications importantes à la Bibliothèque Nationale de Paris." (19)

De plus, dans les pays francophones, il existe au moins trois organismes différents qui s'occupent des échanges avec la Bibliothèque Nationale de Paris. Ces organismes sont généralement la Bibliothèque Nationale, la Bibliothèque Universitaire et l'Institut National de recherche et de documentation.

Quant aux anciennes colonies britanniques, c'est avec la "British Museum" qu'elles font leurs échanges.

Mais la plupart des pays anglophones, contrairement à leurs homologues francophones possèdent chacun une "Library Board," organisme national qui coordonne le système de bibliothèque et de documentation ; c'est ce qui explique leur développement dans ce domaine.

En ce qui les concerne, les pays d'Amérique latine entretiennent des rapports très étroits avec les Etats-Unis qui sont leur partenaire privilégié. C'est pourquoi les Etats-Unis ont réservé la "Hispanic Exchange Section," département de la "Library of Congress" pour leur coopération en matière de services d'information avec les pays latino-américains.

Tous ces échanges internationaux portent généralement sur des monographies, sur des périodiques, sur des publications officielles et sur des publications à caractère scientifique. Mais ils sont souvent perturbés dans les pays en voie de développement par "le manque de personnel qualifié ; l'insuffisance des connaissances linguistiques ; l'organisation défectueuse et la lenteur des transports ; les tarifs postaux exorbitants et les complications avec les services douaniers". (20)

Ainsi dans l'état actuel des échanges, il est difficile d'avoir des collections complètes des publications des pays en voie de développement. Ce qui entraîne un malaise au niveau des associés.

Au niveau des organisations internationales, l'Unesco entretient des rapports très importants avec tous les pays en voie de développement. Mais ici, la coopération est unilatérale, car c'est l'Unesco seule qui fournit de l'aide à ses associés.

Il existe également d'autres institutions internationales telles que la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB) et la Fédération internationale de documentation (FID) qui apportent leur contribution aux pays en voie de développement dans le domaine des services de bibliothèque et des centres de documentation.

.../...

III - PERSPECTIVES D'AVENIR DES BIBLIOTHEQUES ET DES CENTRES DE DOCUMENTATION DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT.

Avec ce chapitre sur la coopération, nous venons de clore la deuxième grande partie de notre étude qui traitait de la situation actuelle des services de bibliothèque et des centres de documentation dans les pays en voie de développement.

Mais avant d'aborder le dernier chapitre de cette étude, traitant des perspectives d'avenir, faisons d'abord la synthèse des deux grandes premières parties. Cette opération nous permettra de voir dans quelle mesure les structures actuelles du réseau d'information ont répondu aux besoins des utilisateurs et dans quelle mesure ces structures ont failli à leurs tâches.

A - BESOINS DES UTILISATEURS ET STRUCTURES ACTUELLES DES SERVICES DE BIBLIOTHEQUE ET DES CENTRES DE DOCUMENTATION.

D'une manière générale il existe, dans tous les pays en voie de développement, des services de bibliothèque et des centres de documentation. Mais alors, où est le problème ?

Ces services existent certes, mais dans les pays à tradition bibliothéconomique comme ceux de l'Asie par exemple, les anciennes structures du réseau d'information ne répondent plus aux besoins des utilisateurs. Les bâtiments ont vieilli et sont devenus trop petits pour un public de plus en plus croissant. Le matériel a également vieilli et se trouve en très mauvais état.

Dans les pays jeunes comme ceux de l'Afrique, les services de bibliothèque et des centres de documentation sont souvent réservés à un public spécialisé (étudiants, professeurs et chercheurs).

Les bibliothèques rurales et les centres d'alphabétisation sont pratiquement inexistantes.

Quant aux bibliothèques publiques et scolaires, elles sont mal organisées et l'information qu'elles diffusent n'est ni adaptée aux programmes scolaires ni aux réalités des pays en voie de développement.

Cette situation fâcheuse est due au fait que d'une part, les bibliothécaires sont limités dans leur politique d'acquisition des ouvrages ; d'autre part, l'industrie du livre est inexistante ou peu développée parce que les publications nationales sont soumises à la censure du pouvoir en place.

Dans tous les pays en voie de développement, le personnel qualifié et les crédits sont insuffisants.

Le personnel des bibliothèques scolaires par exemple, n'est pas formé mais improvisé. Il est souvent composé d'instituteurs bénévoles.

Pour les uns, il reste donc à réorganiser le réseau d'information pour mieux l'adapter à la nouvelle situation socio-culturelle. Pour les autres, il est urgent de créer et de développer des structures documentaires immédiatement efficaces. Car les besoins des utilisateurs sont de loin supérieurs à l'information offerte et à l'infrastructure actuelle des services de bibliothèque et des Centres de Documentation dans les pays en voie de développement.

Cette situation générale est alarmante mais pas désespérée car l'organisation du système documentaire dans certains pays, nous a donné une lueur d'espoir quant à l'avenir des services d'information dans les pays en voie de développement.

En effet, grâce aux "Library Board," il existe un réseau important de bibliothèques publiques et rurales dans les pays anglophones sous-développés. Dans ces pays, les pouvoirs publics s'efforcent de mettre en place des structures d'accueil nécessaires aux différentes couches de la société. Mais dans les pays en voie de développement, la majorité de la population, public potentiel des services de bibliothèque et des centres de documentation, vit dans les campagnes.

C'est pourquoi l'expérience de la Tanzanie qui consiste à baser son système éducatif sur la formation des masses rurales doit être suivie.

Ailleurs, le Ghana, le Nigéria et Sri Lanka ont également mis en place des structures visant à éduquer et à former les masses paysannes, afin qu'elles puissent jouer pleinement le rôle qui leur revient dans le développement national.

Quant au Pakistan, du fait des réformes révolutionnaires appliquées dans l'ensemble du pays, "le People Representative Government" a mis l'accent sur la nécessité d'organiser dans tout le pays, au cours de la période quinquennale considérée et dans le cadre des plans ultérieurs, un réseau de bibliothèques rurales grâce auxquelles l'ensemble de la population aura accès aux livres. Depuis, le gouvernement s'efforce de faire bénéficier les habitants des campagnes des services d'éducation, de santé et de vulgarisation agricole, des campagnes d'alphabétisation, de la radio, de la télévision et d'autres moyens d'information.

Ainsi, la nouvelle politique de l'éducation définie par le gouvernement vise à transformer l'attitude de la population en accordant une attention beaucoup plus considérable à l'enseignement du premier degré, à l'éducation des adultes et à l'alphabétisation. (21)

Mais pour en arriver là, le gouvernement pakistanais a dû prendre conscience que les bibliothèques sont un instrument de progrès de l'éducation et de la culture, et qu'elles font partie intégrante du système d'éducation à tous les niveaux. Cette expérience pakistanaise mérite d'être suivie par les autres pays en voie de développement, et particulièrement par ceux de l'Afrique francophone.

Ce chapitre précédent nous a prouvé que le développement des services de bibliothèque est possible dans les pays en voie de développement. Comment faut-il alors procéder pour mettre en place, une infrastructure documentaire adaptée aux besoins de la population, dans un pays en voie de développement donné ?

B - QUELQUES LIGNES D'ACTION PROPOSEES POUR UNE AMELIORATION DES STRUCTURES ACTUELLES DES BIBLIOTHEQUES ET DES CENTRES DE DOCUMENTATION.

Dans les pays en voie de développement, les moyens de production de l'information et les mass-média sont contrôlés par les pouvoirs publics. Les mass-média ne diffusent que les mots d'ordre du parti. Mais l'inconvénient est que certains dirigeants, quand ils se mêlent du problème éducatif par exemple, retiennent comme seule priorité la recherche scientifique et technique, laissant de côté tous les autres aspects relatifs au développement national. C'est pourquoi dans la planification du réseau de bibliothèques et de centres de documentation, il importe que le rôle de l'État (*) soit défini au préalable.

1^o) LE ROLE DE L'ETAT

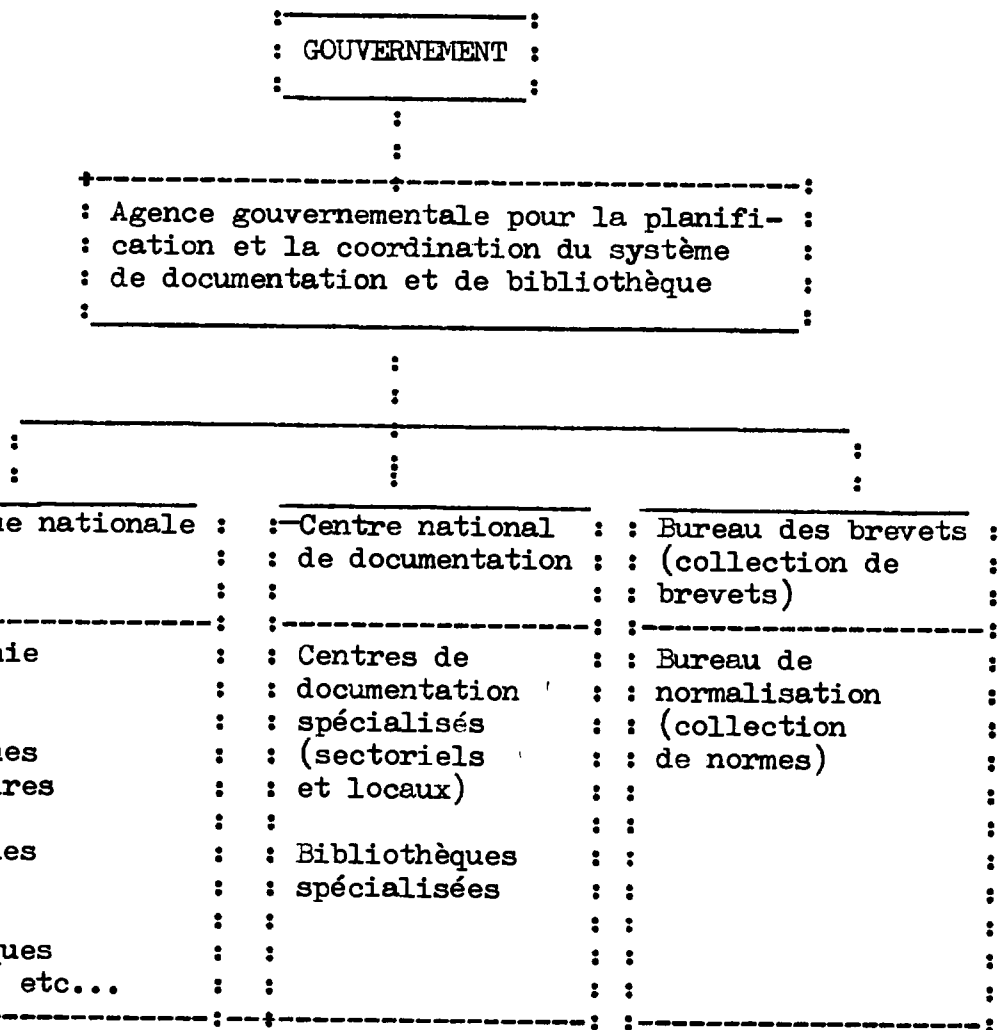
Dans la planification des services de bibliothèque et des centres de documentation, les experts sont unanimes pour recommander comme préalable, la création d'un organisme gouvernemental qui aurait pour rôle de superviser et de coordonner toutes les activités documentaires dans un pays donné.

Ainsi, comme modèle de structure pour l'organisation d'un système d'information ils proposent le schéma suivant : (22)

(*) Dans les pays en voie de développement, les mots pouvoir public, parti, gouvernement et Etat désignent généralement une seule et même personne morale.

.../...

ELEMENTS FONDAMENTAUX D'UN SYSTEME DE SERVICES DE DOCUMENTATION
ET DE BIBLIOTHEQUE



L'Etat, dans un premier temps, doit élaborer les plans pour le développement des activités du système de documentation, d'information et de bibliothèque en apport avec les autres éléments du plan de développement national. Il doit ensuite orienter et coordonner les activités des services documentaires. Il doit avoir une politique de développement et de contrôle de ces services.

Après avoir défini les priorités de développement national, la planification de l'Etat doit porter sur le financement, les crédits, les fonds, les subventions et les orientations méthodologiques.

Mais l'Etat ne peut pas directement contrôler les activités des bibliothèques et des centres de documentation.

Il lui faut donc un intermédiaire qui pourrait directement dépendre du gouvernement, être un ministère ou une agence gouvernementale.

Cet intermédiaire, recevant les conseils et les instructions de l'Etat, doit se charger de les faire exécuter. Mais cette agence, responsable du système de documentation et de bibliothèque, n'est pas non plus directement opérationnelle. Pour ce faire, elle a besoin d'être rattachée au centre national de documentation ou à la bibliothèque nationale du pays considéré.

2°) FONCTIONS D'UN CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

Cet organe fonctionnel dont la création dépend des services de documentation existants, sera l'institution centrale spécialisée dans le développement, sur le plan national, du système de documentation et d'information.

Selon les experts, la tâche fondamentale de cette institution sera de fournir de l'information pour répondre aux besoins d'information des différents secteurs de l'économie nationale.

Son activité portera d'abord sur les objectifs prioritaires tels que la science, la technologie, l'économie, l'éducation et l'agriculture. Cet organe jouera ensuite à la fois un rôle de coordination et d'orientation à l'égard des autres services d'information et de documentation, et un rôle d'exécution qui consiste à traiter lui-même l'information afin de la rendre accessible aux utilisateurs.

Comment cette institution documentaire procède-t-elle pour connaître les besoins des utilisateurs ?

Toujours selon les experts, les besoins d'information se déterminent à partir d'auto-analyses rédigées par les utilisateurs sous forme de questionnaires ; d'enquêtes et d'entretiens ; et de demandes d'information provenant des utilisateurs eux-mêmes.

Les besoins peuvent également être définis par des plans des agences de l'Etat, des rapports d'activités de sociétés et d'organisations, des rapports sur les tâches et fonctions d'institutions importantes, des projets de développement de sociétés et d'institutions.

Voyons maintenant comment est traitée l'information à l'intérieur de cet organe documentaire.

Lorsque l'information arrive dans un service national de documentation, il est recommandé d'établir un catalogue de thèmes pour faciliter la détermination des besoins classés selon les tâches et les fonctions des utilisateurs afin de leur donner une idée générale des possibilités d'information disponible.

.../...

Pour organiser l'information, le centre national de documentation élabore et utilise un plan de travail annuel, un plan budgétaire, un plan d'acquisition et d'information à orientation thématique.

L'élaboration de ce dernier plan nécessite des documents relatifs à des projets de recherche et de développement importants, les plans des principales entreprises, les projets essentiels en agriculture et les besoins à long terme des utilisateurs.

Une fois l'information traitée, le service national de documentation peut mettre à la disposition de l'utilisateur des fiches de résumés, des listes de titres, des études documentaires, des moyens documentaires analytiques et synthétiques, des listes de publications et d'acquisitions nouvelles, des rapports d'activités, des bulletins d'information, des bibliographies et des catalogues, etc...

Mais pour aboutir à ces différents résultats le centre national de documentation a besoin de spécialistes de l'information. Ce qui nous amène à aborder le problème de la formation.

3^e) FORMATION DU PERSONNEL ET DES UTILISATEURS.

D'après les experts, le service national de documentation, en accord avec l'organisme gouvernemental qui le supervise et en coopération avec le ministère de l'éducation, les universités et autres établissements, devra coordonner et orienter la formation des spécialistes de l'information.

"Cette formation devra principalement porter sur les principes théoriques de la documentation et de l'information à l'échelle internationale ; le rôle de la documentation et de l'information dans le développement de la société et dans l'économie nationale ; les tâches, le développement, la fonction et la structure du système national de documentation et d'information ; les problèmes d'organisation ; la méthodologie de la détermination des besoins d'information ; la méthodologie de la planification de l'information ; les méthodes à appliquer pour rendre accessibles les sources d'information et élaborer les moyens documentaires ; la méthodologie du classement, de la mise en mémoire et de la recherche de l'information ; les méthodes de fourniture de l'information." (23)

Une telle formation se justifie pleinement car les spécialistes auront pour tâches essentielles d'après d'Olier, l'étude des problèmes d'automatisation du réseau de bibliothèque et de documentation, comprenant les catalogues collectifs, l'élaboration des règles nationales de catalogage conformément aux dispositions admises sur le plan international, la fixation et le contrôle du vocabulaire en accord avec les thesaurus élaborés sur le plan international, les modalités pratiques des traitements sur ordinateur ainsi que d'étudier l'adaptation aux besoins réels de ce que peuvent produire les ordinateurs. (24)

En plus de la formation des spécialistes, il y a également celle du personnel et des utilisateurs de l'information qui n'est pas à négliger.

En effet, il est indispensable que le personnel des centres de documentation et des services de bibliothèque suive une formation continue portant sur la science de la documentation et de l'information et sur les problèmes d'actualité qui se posent dans la pratique de l'information.

Cette formation devra être orientée vers les méthodes modernes (emploi de la reprographie et de la microphotographie, techniques audio-visuelles et surtout emploi de l'ordinateur).

En outre, le personnel devra être conscient que la bibliothèque est un organe d'accueil, de conseil et un noyau de développement. C'est pourquoi dans l'organisation d'un réseau d'information et d'éducation, les centres de documentation dont nous venons de voir les différentes activités doivent aller de pair avec les services de bibliothèque.

Nous n'insisterons pas sur le rôle de la bibliothèque mais nous présenterons un schéma (25) regroupant les diverses catégories de centres de documentation et de bibliothèques indispensables dans un pays en voie de développement.

OBJECTIFS ET INTEGRATION DANS LA PLANIFICATION GENERALE

: Objectifs de la planification générale	: Objectifs du réseau documentaire	:
: Alphasétisation	: Centres d'alphasétisation basés sur les techniques modernes du type audio visuel	:
: Education primaire et secondaire	: Bibliothèques scolaires, centres audio-visuels pour enfants	:
: Enseignement supérieur	: Bibliothèques universitaires	:
: Formation technique	: Centres de documentation, bibliothèques publiques	:
: Formation permanente générale et professionnelle	: Bibliothèques publiques, foyers de diffusion des connaissances	:
: Recherche, innovation, développement de l'artisanat, de l'agriculture et de la petite industrie	: Centres de documentation, foyers de diffusion des connaissances, bibliothèques universitaires	:
: Programmes techniques nationaux de développement (barrages, routes, constructions, forêts, etc.)	: Bibliothèque nationale, centre national de documentation, centres de documentation	:
: Culture	: Bibliothèques publiques	:

Ces services ci-dessus repertoriés nous amènent à aborder le problème de la production nationale de l'information. Car la politique d'acquisition dans les bibliothèques doit être fonction des besoins des utilisateurs et en conséquence tenir compte des objectifs prioritaires de développement national.

C'est pourquoi, il est recommandé de créer et de développer des presses nationales où seront produits les livres d'instruction et de formation générale, les outils et les documents audio-visuels beaucoup mieux adaptés aux besoins du pays que les manuels d'importation. (26)

La bibliothèque nationale qui reçoit le dépôt légal de toutes les publications nationales, se chargera ensuite d'établir la bibliographie nationale en se conformant aux nouvelles normes bibliographiques internationales.

En ce qui concerne les utilisateurs, ils devront bénéficier d'une formation différenciée, afin que chacun apprenne ce qu'il doit savoir dans les divers domaines scientifiques pour accomplir sa tâche particulière dans l'économie nationale.

Ainsi, avec l'aide de l'agence gouvernementale qui le supervise, le centre national de documentation, en coopération avec le ministère de l'éducation et les services de bibliothèque, doit coordonner la formation des utilisateurs//.

Cette formation devra être organisée selon le système d'éducation de chaque pays en voie de développement, en particulier dans les écoles secondaires, les écoles professionnelles et les universités.

Car une formation appropriée est indispensable pour une meilleure utilisation des services de documentation et d'information, ainsi qu'à une coopération efficace entre les services de documentation et les utilisateurs d'information. (27)

4°) LA COOPERATION

On a vu que l'organisme gouvernemental central responsable de coordination devrait veiller à la coopération effective entre les bibliothèques et les centres de documentation.

Aussi, la bibliothèque spécialisée du centre national de documentation s'offre-t-elle comme point de jonction institutionnel pour assurer la liaison et la coordination entre le système de documentation et de bibliothèque.

Au niveau coopératif, ce service spécialisé peut coordonner toutes les activités d'acquisition sur le plan national, pour ensuite répartir ces acquisitions entre les divers services de bibliothèque et de centres de documentation du pays, afin d'éviter le double emploi des publications étrangères.

Quant aux échanges avec l'extérieur, ils seront effectués par la bibliothèque nationale qui reçoit toutes les publications nationales.

Enfin, un système de prêt sera organisé entre les bibliothèques et les centres de documentation pour l'obtention des documents rares.

La coopération, au niveau régional, devra être un des fondements de la politique d'information scientifique et technique nationale.

Ainsi, il est recommandé de coopérer avec les centres de documentation du même groupe linguistique, de manière à ne traduire qu'une seule fois les documents, car les pays en voie de développement parlent généralement une seule langue internationale.

Mais il serait plus judicieux, pour ces pays qui sont pour la plupart pauvres, de créer un centre régional de documentation où seraient traitées toutes les informations reçues.

Les spécialistes des principaux secteurs scientifiques se réuniraient dans ce centre pour coordonner les traductions, analyser et indexer les documents, élaborer des catalogues collectifs et des bibliographies, conformes aux règles internationales et étudier l'adaptation aux besoins réels de ce que peuvent produire les ordinateurs.

Ce centre régional serait, dans un premier temps, financé par les gouvernements des différents pays associés.

Mais à long terme, il pourrait s'autofinancer grâce à l'organisation efficace de ses activités.

Quant à la coopération internationale, elle est nécessaire pour la collecte des informations.

C'est pourquoi, au lieu qu'elle existe seulement entre les pays en voie de développement et leur ancien colonisateur, elle devrait s'étendre à toutes les autres nations puisqu'il y a possibilité de traduction.

De plus, un service national de documentation devrait faire ses acquisitions, non en fonction d'un partenaire étranger quelconque, mais compte tenu des besoins prioritaires de développement du pays dont il relève.

CONCLUSION

Pour terminer, nous tenons une dernière fois à souligner le caractère inexhaustif de notre étude.

Cette lacune est due au fait que nous n'avons pu traiter les situations particulières à chaque pays sous-développé.

Aussi notre étude devrait-elle être considérée, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, comme un recensement des problèmes les plus généraux qui se posent au niveau du développement des bibliothèques et centres de documentation dans les pays en voie de développement.

D'une manière générale, nous avons remarqué que si les services de bibliothèque et des centres de documentation ne sont pas développés, cela est dû au fait qu'il n'existe pas de lois, réglementant les activités de ces services. C'est pourquoi nous avons, dans cette étude, particulièrement insisté sur la politique de développement des centres de documentation et des services de bibliothèque dans les pays en voie de développement.

Car, on l'a vu, c'est là où une législation sur les services documentaires existe, que les bibliothèques sont les plus développées.

Il est donc nécessaire de créer, dans la planification des activités documentaires, des lois régissant ces activités, afin de définir d'une part le rôle des pouvoirs publics, et d'autre part, celui de chaque service d'information dans le développement national d'un pays donné.

Dans l'état actuel des réseaux de documentation et de bibliothèque, il devrait exister comme embryon de système d'information, des centres d'alphabétisation, des bibliothèques scolaires et publiques, des centres de documentation et des bibliothèques d'instituts dans tout pays en voie de développement.

Il faudrait en outre créer un organisme national coordinateur, non seulement des activités documentaires sur le plan national, mais aussi de la coopération sur le plan international.

Partant de cette base, la planification des services de bibliothèque et des centres de documentation dans un pays en voie de développement devra tenir compte à la fois de la situation socio-culturelle et des ressources nationales.

Mais les pays en voie de développement sont pour la plupart pauvres, il leur est donc vivement recommandé de s'associer à leurs voisins ayant les mêmes besoins qu'eux, afin de pouvoir créer ensemble un centre commun de documentation.

Théoriquement, cette coopération est possible. Mais les différends entre les chefs d'Etat voisins sont souvent un obstacle à la coopération régionale.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE 1974 - 1977

- ADEDEJI (A) Professionnal staff of tomorrow's future, in african university libraries.... some postulates; and proposals International library Review U.S.A. (1974) 6, n°3, p. 299-308.
- ADETUNJI (A) A comparative study of education for librarianship in West Africa.
International Library Review U.S.A. (1976) 8, n°4, p. 493-513.
- ADETUNJI (A) The state of education and librarian services in West Africa; a brief Review.
International Library Review U.S.A. (1976) 8, n°2, p. 217-229.
- ADETUNJI (A) Serials development through exchanges: lts relevance to librarian in developing countries with special reference to West Africa.
In International Library Review U.S.A. (1975) 7, p. 503-514.
- ADEYEMI (N.M) A selected review of the litterature on library coopé- ration.
International Library Review U.S.A. (1976) 8,n°2, p. 283-297.
- AGUOLU (C.C) Library associations in West Africa and the concept of a profession.
In International Library Review U.S.A. (1976) 8, n°1, p. 33-49. Bibl. (dissemn)
- AKINOLA (O) Nigerian Studies II. Statutory or advisory library board, a view point.
International Library Review U.S.A. (1975) 7, n°1, p. 59-66. Bibl. (6 ref.)

- BOUSSO (A.A) La formation et le recyclage des bibliothécaires et documentalistes.
In univ. polit. Sci. Afric. Niamey.
1974 Montréal Association des Universités partiellement ou entièrement en langue française. (1975) p. 81-86.
Conférence sur l'information industrielle dans les pays en voie de développement.
Association Nationale de la Recherche technique et de l'information documentaire.
- DARCH (C) The status of professional librarians in african universities.
International Library Review U.S.A. (1975) 7, n°4, p. 497-502. Bibl. (dissem)
- DECHANTAL (J) Bibliothèques et Archives du Tiers-Monde; problèmes et perspectives.
Documentation et bibliothèque au Canada (1975) 21, n°2, p. 85-95.
Etudes en cours dans le cadre du programme UNISIST.... qui présente un intérêt particulier pour les pays en voie de développement.
UNISIST, Bulletin d'information, France (1974) 2, n°3, p. 9-12.
- EINHORN (N.R) The experience of the Library of Congress with regard to the exchange of publications with the developing countries of Latin America.
The international exchange of publications. Proceedings of the European Conference held in Vienna from 24-29 April 1972. Verlag Dokumentation, Pullach/München 1973, p. 97-103.
- FADIRAN (D) The role of libraries in the teaching and studying of French and Librarianship in West Africa.
International Library Review U.S.A. (1976) 8, n° 4, p. 483-491.

- PREUDENTIAL (J.R) Advances in Latin American Bibliography and Librarianship: Papers of the 18° SALALM Conference.
International Library Review U.S.A. (1974) 6, n°3,
p. 293-298.
- GILL (M.E) Réunion sur la planification des bibliographies nationales des pays anglophones de la région des Caraïbes, Kingston, Jamaïque. 29 Avril - 2 Mai 1974.
Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques, France (1974) 28, n°6, p. 341-343.
- L'industrie de l'Imprimerie dans les pays en voie de développement.
Polygraphy (1975) 28, n°24, p.1547-1549.
- JACKSON (W.V) A national plan for a library development with special reference to latin america in Library Challenge change international conference of Kingston, Jamaïca; 1972
London Manswell (1975) 198-207 bibl. (1 p 1/2)
- KABESH (A) Overcoming some basic barriers to information dissemination in less industrialized countries, in participating small less in industrialised countries world-wide.
Document of information exchange. International Congress Budapest 1972. Budapest Fed.
- KANATH (V.A) IALWAD (N.H) New based, mission, oriented information systems; then purpose, design, organisation and operation in developing countries with special reference to India, in colloque on international system of documentation, connexion Comptabilité Varna Bulgaria 1974 S.I.A.E.A. (Sd) 43, p. 1-10. (IAEASH) 189.
- LANDAU (M.J) Acquisition of Latin American scientific litterature in the Science reference library; in Libri, International Library Review (1975) 25, n°4, p. 319-323.
- LETHEVE (J) Les expériences de la Bibliothèque Nationale de Paris en matière d'échanges, de publications avec les pays en voie de développement (Pays francophones d'Afrique)
The international exchange of publications. Proceedings of the European Conference held in Vienna from 24-29 April 1972. Verlag Dokumentation, Puloch/München 1973
p. 85-97.

- MEACHAN (M) Development of school libraries around the world.
International Library Review U.S.A. (1976) 8, n°4,
p. 453-459.
- MERCOUROFF (W) Information, informatique et recherche scientifique,
in univ. polit. Sci. Afric. Niamey 1974.
Montréal Association des Universités partiellement ou
entièrement de langue française 1975.
- MURTY (A.T) Litterature explosion and bibliographical services.
Herald Library Science In dia (1975) 15, n°2, p.132-138.
- A Network for technological information transfert in developing countries
In colloque on international system of documentation
connexion comptabilité Varna Bulgarie; 1974 S.I.A.I.A.E.
sd 43, 1 à 10, Comptabilité Varna Bulgarie, 1974.
(IAESH 189).
- D'OLIER (J.H) - DEIMAS (B) La planification des infrastructures nation-
ales de documentation, de bibliothèques et d'archives.
Esquisse d'une politique générale - UNESCO PARIS 1974.
- Les Pays en voie de développement et les besoins d'information.
Colloque international sur les systèmes d'information
concernant les recherches en cours, Paris, 1975.
PARIS UNESCO 1975. 1 pl. même document en anglais.
- La Planification à l'échelon national des services de documentation et
de bibliothèques dans les pays arabes.
Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques,
France (1974) 28, n°4, p.219-225. bibl. 4 (ref.)
- Premier inventaire des besoins des pays en voie de développement.
Centre international d'information des droits d'auteur.
Bulletin d'information France (1975) n°4 1-8.
- Le Problème du livre face au lecteur en Afrique; quelques lignes d'action
proposées.
Bulletin des Bibliothèques de France (1975) 21, n°1,
p. 11-18.

Le Programme de l'UNESCO en matière d'information et de documentation pour 1975 - 1976.

Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques France (1975) 29, n°3, p. 132-145.

RALANCHANDRAN (R) The libraries comitment to intellectual freedom in America and developing countries.

Libri, International Library Review U.S.A. (1975) 25, n°4, p. 324-331. bibl. (17 ref.)

RAY (C) Les Bibliothèques pour enfants. Tendances actuelles.

Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques France (1974) 28, n°4, p. 206-211. bibl. (11 ref.)

Le Rôle de l'organisation d'un centre national de documentation dans un pays en voie de developpement - par un groupe de travail FID/DC, sous la direction de HARALD SCHUTZ. Presses de l'UNESCO PARIS 1976.

SHINEBOURNE (J) United nation documents and mechanization, an idea for a minimal information service in developing countries. International Library Review U.S.A. (1974) 6, n°5, p. 121-124.

VAN NIEL (E) Automation for libraries in developing countries. International Library Review U.S.A. (1974) 6, p.373-386.

WANWNGARDEN Situation actuelle des échanges avec les pays en voie de développement. in The international exchange of publications. Proceedings of the european conference held in Vienna from 24 - 29 April 1972. Verlag Dokumentation, Pulloch/München 1973 p. 93-96.

WEITZEL (R) Medline Services to the developing countries. Bulletin of medecine library association USA (1976) ,64 n° 1, p. 32-35.

WHITTEN (B.R) MINDER (T) Education for librarianship in developing nations : the hacetepepe experience. Journal of education for librarianship USA (1974) 14, n°4, p. 220-223.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1.- Réunion d'experts sur la planification à l'échelon national des services de bibliothèque en ASIE, Colombo, Ceylan. Rapport final, Paris, UNESCO 1964, p.34.
Cité par D'OLIER dans son ouvrage que nous mettons à jour p.57.
- 2.- F.N. Withers (Rapport UNESCO COM/WS/151 Rev. Juillet 1971 p.16-18)
Cité par D'OLIER p.59 de l'ouvrage étudié ici.
- 3.- Il s'agit de LARCOLER et non de LACROMER.
- 4.- Rasu * Rachamandran - Library Comment to intellectuel freedom in America and developing countries - in Libri, International Library Review (1975) 25 n°4, p. 328.
- 5.- Idem p. 330.
- 5!- Juan R. Freudenthal Currents Status of Libraries and Libarianship in Chili. Communication faite à la 18ème Conférence du SALALM Avril - Mai 1973 (Cf. bibliographie)
- 6.- The Bowker Annual of Library and Book trade information, 16 th éd. p. 1974. Cité par AKINYOTU dans son article intitulé : The State of Education and Library Services in West Africa - A brief review p.224.
- 7.- DARCH (C) The status of professional librarians in african universities (cf. Bibliographie) Tableau 2 p.499.
- 8.- HERTA D. FISCHER (1969) Special Libraries in Ghana. Special Libraries 60, 35. Ouvrage cité par A. AKINYOTU dans son étude sur la situation des services de bibliothèques en Afrique de l'Ouest, p.223 (voir bibliographie)
- 9.- Voir la même étude citée précédemment p.223.
- 10.- Les Services des bibliothèques rurales en République Unie de Tanzanie.
* Bukletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques (1975) 30, 6
- 11.- Voir p. 226, 227 de l'article de WHITTEN et MINDER cité dans la bibliographie.

- 12.- Elizabeth H. PEELER (1964) Education for librarianship in West Africa. Nigerian Libraries 1, 61 - cité par AJETUNJI- AKINOLA dans son article sur la situation de l'éducation et des services des bibliothèques en Afrique de l'Ouest. (cf. bibliographie)
- 13.- E.W. DADZIE and J. STRICKLAND (1955) Directory of Archives Libraries and schools of Librarianship in AFRICA, p.28. Paris UNESCO. Cité par AJETUNJI dans l'article cité ci-deesus.
- 14.- Citation des sources d'où sont tirées les caractéristiques de l'enseignement du Ghana. Para. A. AKINYOTU p.510.
- 15.- Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture: enquête sur la formation professionnelles des bibliothécaires et documentalistes. Rapport final présenté par Madame Suzanne BRIC, à la Commission jumelée de la Fédération des Associations de bibliothécaires et de la Fédération Internationale de Documentalistes. Avril 1950.
- 16.- WHITTEN et MINDER p.229 de l'ouvrage cité dans la bibliographie.
- 16' idem
- 17.- MANIL (SILVA) L'évolution des services de bibliothèque et de documentation à SRI LANKA.
Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques
Volume XXIX, n° 2, mars-avril 1975, P. 87
- 18.- MC MURDOCH (Agnes) Réunion d'un groupe de travail sur les bibliographies nationales des pays anglophones de la région des Caraïbes.
Georgetown (guyane), 25-29 novembre 1974
Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques
Volume XXIX, n° 3, mai-juin 1975, P. 159
- 19.- voir article de LETHEVE (Jacques) cité dans la bibliographie P. 87-97
- 20.- voir article de VANWILJNGAERDEN (F) P. 95 cité dans la bibliographie
- 21.- MUHAMMAD (Aslam) Les bibliothèques rurales au Pakistan

Bulletin de l'UNESCO à l'intention des bibliothèques
Volume XXIX, n° 3, mai-juin 1975 P. 167-168

- 22.- le rôle de l'organisation d'un Centre National de documentation dans un pays en voie de développement - par un groupe de travail FID/DC, sous la direction de HARALD SCHUTZ. Presses de l'UNESCO PARIS 1976. P. 28
- 23.- idem P. 123
- 24.- D'OLIER (J. H.) voir bibliographie P. 169 de l'ouvrage cité
- 25.- idem P. 176
- 26.- idem 168
- 27.- voir note 22 P. 124



A N N E X E S

A N N E X E I

3 Méthodologie de l'étude de l'infrastructure existante

3.1 Les besoins des utilisateurs

En étudiant (par. 1.3) comment l'information et la lecture pouvaient devenir un puissant facteur de développement, nous nous penchions implicitement sur les besoins des utilisateurs de diverses catégories : besoins exprimés (d'ores et déjà présents) et autres besoins latents qu'il faut savoir discerner, susciter et, si l'on peut dire, provoquer. Nous ne reviendrons donc, dans le présent chapitre, sur les différentes catégories d'utilisateurs que pour apprécier comment on peut prévoir leurs besoins et leurs réactions pour les analyser et en déduire les conséquences qui s'imposent en matière de planification. Nous nous attacherons tout particulièrement à la notion de délai et à la recherche de signes avant-coureurs qui pourraient laisser prévoir soit une augmentation prochaine de la demande, soit une possibilité de faire mieux intervenir le réseau documentaire dans les processus de développement.

Rappelons tout d'abord les principales catégories d'utilisateurs :

- a) Les enfants (niveaux primaire et secondaire).
- b) Les analphabètes.
- c) Les techniciens, catégorie artificielle dans laquelle nous incluons tous ceux qui savent lire et qui n'ont pas encore atteint le niveau ou les responsabilités correspondant aux études supérieures. Souvent, ils constituent la majorité de la population, et ils ont, par suite de leur nombre, des besoins diversifiés selon leurs spécialités. On vise pour eux un triple objectif : culture et loisirs, formation professionnelle; formation permanente générale et reconversion.

Parmi eux, on distingue traditionnellement (encore que cette

distinction tend à devenir artificielle) : les hommes de la terre; le monde ouvrier et artisan, y compris les bureaux d'études; les techniciens de bureau (comptables, secrétaires, fonctionnaires, commerçants, artistes, etc.).

- d) Les cadres moyens et supérieurs praticiens (ingénieurs, fonctionnaires, enseignants, chefs d'exploitation ou d'entreprise, etc.).
- e) Les personnes du troisième âge.
- f) Les étudiants.
- g) Les chercheurs.

Les besoins des deux premières et des deux dernières classes d'utilisateurs sont les plus faciles à dénombrer. C'est pourquoi nous les traiterons en premier lieu.

3.11 PRÉVISION DES BESOINS DES ENFANTS

On dispose actuellement dans tous les pays de statistiques démographiques qui permettent de recenser les enfants presque dès leur naissance avec une assez bonne approximation. Le recours aux bibliothèques scolaires ne débute réellement que vers l'âge de huit à dix ans. On a donc tout le temps nécessaire pour prévoir les besoins à venir. Les besoins présents sont par ailleurs bien connus dans leur principe, mais ils ne sont pas toujours exprimés autant qu'il le faudrait. Les enfants qui lisent en dehors de la classe sont une minorité. Les lycéens qui pratiquent des recherches documentaires sont encore l'exception. On constate il est vrai une légère corrélation entre le taux de lecture et le niveau général de développement, mais celle-ci n'est pas assez significative pour qu'on puisse augurer de ce que sera la situation dans les dix prochaines années. Un changement dans cette attitude dépend beaucoup plus de ce que sera l'école dans dix ans que de l'évolution générale de la société. Or, précisément, l'école est en transformation du fait de l'apparition de l'enseignement audio-visuel et, d'autre part, la forme de lecture offerte aux enfants se modifie : les bandes dessinées jouissent d'un succès croissant. Initialement limités à quelques caricatures dramatico-humoristiques, ces « illustrés » parviennent aujourd'hui à des qualités artistiques et littéraires qui en font de véritables instruments de culture et d'initiation scientifique et technique, tout en restant à des prix abordables. Dire que la bibliothèque scolaire de demain sera exclusivement une bibliothèque de bandes dessinées et une vidéothèque est sans doute aller un peu

loin, mais il est très probable que cette formule partout où elle sera employée rencontrera du succès et pourra servir d'incitation à la lecture plus classique.

Placés devant un programme prévisionnel à proposer, les planificateurs auront donc à se poser avant tout la question du rôle des illustrés et des vidéo-cassettes dans la bibliothèque scolaire. Dans les pays riches, ce matériel est déjà et sera plus encore distribué par des circuits commerciaux, le rôle de la bibliothèque scolaire étant réservé à une lecture plus aride sans rentabilité commerciale. Dans les pays pauvres, au contraire, en dehors de quelques privilégiés, les enfants ne liront guère autre chose que ce qui leur sera offert à la bibliothèque. Le succès étant garanti, sinon aujourd'hui du moins à échéance de quelques années, on aura donc à calculer le nombre d'enfants qu'on veut faire profiter de cette lecture et examiner, compte tenu d'un taux de perte ou de vol modéré, quelle est la vitesse de rotation maximale envisageable des documents. Pour des illustrés, cette vitesse est beaucoup plus grande que pour les livres ordinaires, un fascicule pouvant être lu en quelques jours. On peut donc prévoir un rythme de deux lecteurs par semaine au moins.

Pour l'audio-visuel, on pourrait à priori prendre pour base le chiffre d'une séance hebdomadaire pour chaque classe. Si ces dernières sont géographiquement dispersées, un transport devrait bien entendu être organisé. Chaque séance durant environ trois heures, on peut prévoir selon les dispositions locales entre deux et trois séances par jour, c'est-à-dire que la bibliothèque pourrait répondre aux besoins de 12 à 18 séances par semaine dont chacune regrouperait les effectifs de 4 classes scolaires. Cela fait entre 50 et 75 classes desservies, soit entre 2 000 et 3 000 enfants. Supposons que les tranches d'âge des enfants intéressés représentent 10 % de la population totale et choisissons un pays moyen de 20 millions d'habitants; nous aurons 2 millions d'enfants intéressés, c'est-à-dire quelque 600 centres audio-visuels de ce type à prévoir.

À l'âge des études secondaires, les méthodes d'enseignement demandant à l'enfant une recherche documentaire personnelle progressent rapidement dans tous les pays. Il s'agit soit d'exposés à faire en classe, soit de projets ou de travaux individuels ou en équipe pour lesquels il est indispensable de s'informer soi-même. Nous n'avons pas estimé ce besoin, mais on peut le chiffrer très approximativement à 5 livres par élève, si l'on veut offrir un choix

de sujets très varié. En effet, pour une classe de 40 élèves, cela fait 200 titres, et, à l'échelon d'un lycée de 10 classes, cela fait 2 000 titres auxquels il faut ajouter les facilités d'échange avec les bibliothèques des lycées voisins. Au minimum, on peut donc se contenter d'un taux beaucoup plus faible de 2 livres par élève avec dans ce cas un taux de renouvellement annuel assez rapide (admettre qu'un livre ne « résiste » pas plus de quatre ou cinq ans). Le chiffre de 5 livres par élève correspondrait donc au cas du lycée très isolé ne comportant que quelques classes.

À côté des bibliothèques scolaires, les enfants peuvent bien entendu fréquenter comme les adultes les bibliothèques publiques; l'intérêt des bibliothèques scolaires est que le prêt y est monnaie courante, alors qu'il restera assez souvent l'exception pour les enfants dans les bibliothèques publiques.

Pour apprécier les besoins des écoliers, nous devons donc ajouter :

Une demande déjà exprimée actuellement de livres de culture générale des pays développés voisine de 2 livres par écolier dont rien ne permet de prévoir qu'elle s'accroîtra.

Une demande latente d'illustrés qu'on peut chiffrer à un abonnement pour 10 élèves, plus 2 livres par élève (ces derniers livres étant d'ailleurs pour la plupart d'entre eux encore à écrire, car les bons livres pour enfants, instructifs, distrayants et artistiques ne sont pas assez nombreux et pas adaptés à toutes les civilisations).

Une demande latente pour une séance audio-visuelle hebdomadaire incitant à la lecture.

Une demande latente de 2 à 5 livres par élève limitée aux classes des lycées pour la préparation d'exposés, de travaux de groupe et de travaux personnels.

Ces besoins sont bien entendu à apprécier en fonction de l'environnement, à savoir :

Taux général de la scolarisation (les bibliothèques scolaires supposent évidemment qu'il y ait des écoles et, si les moyens sont trop limités, mieux vaut quelquefois créer une ou deux écoles de plus que des bibliothèques).

Nature et orientation de la scolarité (les besoins latents précités ne se conçoivent qu'avec un enseignement un peu rénové par rapport à celui du début du siècle).

Niveau général de richesse. Les illustrés, par exemple, sont le plus

utile dans les pays pauvres, de même que les séances audiovisuelles, et surtout en milieu rural. En milieu urbain, les enfants auront de plus en plus tendance à passer leurs loisirs en dehors de la cité, échappant ainsi à l'influence de leur école pour se retrouver dans d'autres cercles d'éducation et de formation générale (associations, familles, etc.).

3.12 PRÉVISION DES BESOINS D'ALPHABÉTISATION

Les besoins d'alphabétisation sont directement liés à la scolarisation, puisque les analphabètes sont ceux qui n'ont pas pu être scolarisés en temps voulu. Nous avons étudié (par. 1.32 et 2.24) la manière dont pourraient fonctionner des centres d'alphabétisation. Nous sommes partis des besoins exprimés, c'est-à-dire de la fréquentation probable de ces centres par la population analphabète, à supposer qu'ils existent et qu'une incitation raisonnable pousse les gens à en profiter. Ce taux de fréquentation ne nous a pas paru dépasser 10 à 15 %, mais il est certain que les besoins latents sont au moins six fois supérieurs. Cependant, les moyens disponibles permettront très difficilement de répondre à tous les besoins exprimés, car l'une des causes principales de l'analphabétisme est la misère, et l'on voit mal comment les régions les plus déshéritées pourraient par miracle dégager les moyens importants nécessaires pour instruire de but en blanc une très large proportion de leur population. En outre, une fois cet effort réalisé, ces pays se retrouveraient après une génération avec des disponibilités éducatives inemployées parce que spécialisées trop étroitement pour satisfaire à un besoin énorme mais malgré tout momentané.

Tout en reconnaissant son insuffisance, il faut donc conclure que l'effort maximal qu'il paraît possible de consentir pour l'alphabétisation porte sur les chiffres donnés ci-dessus, c'est-à-dire : 1 centre d'alphabétisation pour 5 000 analphabètes.

Rappelons que ce taux correspond à deux séances journalières pour la bibliothèque et à 1,4 séance hebdomadaire pour les utilisateurs. Dans les pays à forte proportion d'illettrés, on peut probablement accroître le taux d'utilisation de la bibliothèque en prévoyant 4 séances journalières, ce qui conduirait à un centre pour 10 000 analphabètes, disposant bien entendu du matériel audio-visuel et des livres indispensables en quantité suffisante.

3.13 PRÉVISION DES BESOINS DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS

Les besoins des étudiants et des chercheurs sont ceux qui ont fait l'objet du plus grand nombre d'études, et ils figurent de ce fait parmi les mieux recensés. Il existe des normes que nous avons discutées aux paragraphes 2.22 et 2.23 concernant le nombre de livres à prévoir dans les bibliothèques universitaires et dans les centres de documentation à la disposition des chercheurs. Dans l'ensemble, l'enseignement supérieur et la recherche se contentent encore aujourd'hui de services de ce type, exprimés en nombre de livres et en nombre de revues. On retire néanmoins l'impression que, pour les chercheurs surtout, ces services n'apportent pas une réponse suffisante à leur quête d'information. Les diffusions sélectives de bibliographies selon des profils spécialisés représentent déjà un progrès sensible. Faute de mieux, les utilisateurs s'en accommoderont durant un certain temps, mais il n'est pas douteux qu'on est en pleine évolution et qu'il est difficile aujourd'hui de savoir ce qu'il sera possible de leur offrir pour un coût acceptable, ni ce qu'ils seront disposés à payer en supplément pour obtenir des services plus conformes à leurs besoins encore mal exprimés. Le niveau de richesse des universités et des centres de recherche joue en effet ici un rôle; il est quelquefois plus commode de confier à un assistant ou à un étudiant une recherche documentaire à faire par des moyens artisanaux plutôt que d'en payer le prix à un centre parfaitement organisé pour l'exécuter par les procédés les plus modernes. Le temps passé par cet assistant ou cet étudiant ne compte guère, car c'est pour lui un exercice indispensable à sa formation. On en viendrait à raisonner autrement, si le nombre des recherches à faire augmentait et si la proportion des étudiants ou des novices par rapport aux chercheurs confirmés venait à diminuer. Cela se produira lorsqu'on parviendra à une certaine stabilisation des effectifs universitaires.

Le raisonnement ci-dessus ne vaut pas bien entendu pour les laboratoires industriels où le temps passé par les auxiliaires de recherche doit être entièrement rémunéré. Il restera néanmoins toujours un certain besoin de documentation artisanale de même que l'emploi généralisé de l'automobile ne fait pas disparaître la marche à pied ni la pratique de la bicyclette. La recherche reste très capricieuse, et même dans les laboratoires des grandes

entreprises tournées vers la rentabilité, les auxiliaires de la recherche ne pourront jamais être qu'en partie industrialisés.

Pour connaître les besoins, on se basera tout d'abord sur le recensement actuel du nombre des étudiants et des professeurs, d'une part, du nombre des chercheurs des secteurs public et privé, d'autre part.

Les premiers sont connus et figurent aujourd'hui dans les statistiques. Chaque étudiant ayant déposé un dossier d'inscription, il est en effet aisé de les dénombrer. Plus difficile est la prévision, et surtout dans les principales spécialités. Le contenu des bibliothèques, sinon leur infrastructure, dépend en effet très directement des orientations qui seront choisies en matière d'enseignement supérieur. Dans certains pays, on avait autrefois la possibilité de se baser sur le nombre actuel des professeurs, en faisant l'hypothèse qu'on ne devenait pas professeur d'un jour à l'autre et que de ce fait le contenu de l'enseignement jouissait d'une bonne continuité. La situation présente est toute différente. Lorsqu'un secteur arrive au premier rang de l'actualité, ou si des besoins urgents se font jour, compte tenu du développement du pays (découverte de pétrole, apparition de l'énergie nucléaire, problèmes de pollution, etc.), il devient urgent de former des spécialistes sur ce sujet. Les échanges internationaux et le développement de compétences nouvellement acquises permettront de constituer très vite des enseignements et des laboratoires nouveaux, tandis que d'autres se verront peut-être condamnés à végéter ou même à se reconverter.

Un travail continu de prospective et une grande vigilance sont donc indispensables et ce dans tous les pays; heureusement, ces transformations sont annoncées par des signes avant-coureurs auxquels il faut être en permanence attentifs.

Le recensement des chercheurs est fait aujourd'hui avec une grande précision dans les pays de l'OCDE. Leur nombre s'accroîtra légèrement au cours des prochaines années, mais pas à un taux très supérieur à l'augmentation du produit national brut, soit entre 5 et 10 % par an, suivant l'état actuel de la recherche dans les différentes nations.

Dans les pays de l'Est on peut tabler sur des recensements analogues qui donnent une bonne appréciation des besoins. Le cas du tiers monde est plus complexe, car on ne connaît guère le nombre total de chercheurs : quels sont, dans les universités, les professeurs qui font de la recherche avec intensité ? A quel rythme s'accroî-

tront les équipes qui gravitent autour d'eux ? Faut-il prévoir un retour à la terre natale des chercheurs actuellement expatriés pour poursuivre des travaux à l'étranger ? Le nombre des laboratoires industriels est en général faible, mais un développement très rapide n'est pas du tout impossible; quand se produira-t-il ? et dans quels secteurs ?

Nous proposons faute de mieux la méthode suivante : dans les nations de l'Europe occidentale, on compte un chercheur pour 1 000 habitants. On peut admettre comme base que cette même proportion serait atteinte dans les pays du tiers monde au bout d'une génération, c'est-à-dire vers 1993. Cette hypothèse, qui peut bien entendu être discutée, se base sur l'observation qu'il faut compter une génération (vingt ans) pour forger de nouveaux réflexes intellectuels et sociaux et pour bâtir par suite de nouvelles potentialités de création. En gros, cela revient à dire que la génération, arrivant maintenant à l'âge adulte, a assimilé et a pris conscience des sciences et techniques dans leur état actuel. C'est à la génération suivante (celle des enfants qui naissent maintenant) qu'il appartiendra de faire des découvertes et d'apporter leur contribution substantielle aux progrès de la connaissance dans le monde.

Si l'on admet cette hypothèse, il reste à dire de quelle manière on opère le raccordement entre 1973 et 1993. Ni la courbe exponentielle ni la ligne droite n'ont de sens, la première donnant une croissance trop rapide dans les dernières années, et la seconde supposant que le nombre des chercheurs va s'accroître dans les prochains jours beaucoup plus vite qu'il ne le fait aujourd'hui. La vérité se situe donc entre les deux. Elle est fonction du nombre actuel de chercheurs si tant est qu'on peut l'apprécier. A défaut d'autre évaluation, on peut partir du nombre de professeurs d'université dans les spécialités scientifiques et techniques et l'affecter d'un coefficient compris entre 1,2 et 3 selon l'état de la recherche privée et publique extra-universitaire. Nous suggérons la formule ci-après :

$$X(t) = X_0 + nt + X(t_1) \times (1 + s)^{(t-t_1)}$$

dans laquelle :

$X(t)$ est le nombre de chercheurs par million d'habitants au bout d'un nombre d'années égal à t (nous aurons donc $X(20) = 1\ 000$)

X_0 le nombre de chercheurs par million d'habitants estimé comme il est dit ci-dessus

t le nombre d'années écoulées depuis 1973
 n le coefficient proportionnel au nombre d'étudiants en sciences et techniques par 1 000 habitants. Supposons que ce nombre soit égal à 1 et que pour simplifier X_0 soit très petit. La croissance linéaire pure correspondrait à une valeur de n calculée comme suit :

$$X(20) = 1\ 000 = n \times 20 \quad \text{D'où } n = 50.$$

Ce qui signifie qu'un étudiant sur vingt va devenir chercheur. Ce taux est trop fort et, en tout cas, très supérieur à celui des pays développés, mais un taux du quart ou du tiers est parfaitement concevable dans des nations qui cherchent à se constituer un potentiel scientifique. Dans cet exemple, on pourrait choisir $n = 15$, ce qui signifie que la croissance linéaire interviendrait pour le tiers approximativement (15 au lieu de 50) dans l'évaluation du potentiel de recherche de 1993.

t_1 est le nombre d'années au bout duquel le mode de croissance cesserait de revêtir une allure linéaire pour devenir plutôt exponentiel

$X(t_1)$ est la valeur de X au bout de t_1 années à partir de 1973

s est le taux de croissance dont il convient d'affecter la partie exponentielle de la formule. Revenons à notre exemple et prenons $t_1 = 8$ ce qui nous mènerait en 1981. Nous aurons :

$$X(8) = 15 \times 8 = 120$$

et d'autre part :

$$X(8) \times (1 + s)^8 = 1000 - (15 \times 20) = 700$$

$$\text{ou : } (1 + s)^8 = \frac{700}{120} = 5,8$$

D'où l'on tire $s = 16\%$ par an.

C'est un taux de croissance sans doute un peu trop rapide à soutenir pendant douze ans, mais il faut se dire que les États-Unis puis l'Europe ont connu des périodes d'accroissement du nombre des chercheurs de 10 à 15 % par an pendant une dizaine d'années consécutives. Dans l'exemple précédent, on voit que la nation considérée ne parviendrait sans doute pas à atteindre l'objectif fixé (pourtant jugé a priori modeste) d'avoir en 1993 un potentiel de chercheurs par million d'habitants équivalant à celui de l'Europe en 1973. En outre, nous avons implicitement considéré la population comme constante, ce qui est certainement inexact. Il faudrait donc pour obtenir le taux d'accroissement réel y ajouter le taux de

croissance de la population. Les services d'information se doivent de suivre et même si possible de précéder la croissance de la recherche.

Des hypothèses tout à fait analogues peuvent être faites pour l'estimation du nombre d'étudiants, si ce n'est que, dans certains pays, on peut négliger le terme linéaire pour ne retenir qu'une courbe exponentielle avec saturation dans un avenir souvent plus proche : à échéance de 10 à 15 ans dans une partie des pays et à échéance plus lointaine (20 ans au maximum) dans les autres. Après cette échéance, il faudrait donc remplacer la formule par une formule qui la raccorde à une croissance beaucoup plus lente.

Revenant aux chercheurs, il est bon de noter que la notion de recherche et d'innovation est distincte de celle d'enseignement supérieur, et qu'une bonne partie des découvertes scientifiques et plus encore des innovations techniques ont été faites en dehors des universités. Cette catégorie de chercheurs existe encore aujourd'hui du haut en bas de l'échelle sociale. Les inventions fécondes vont de pair avec un minimum de connaissance et les esprits doués de créativité (il est vrai assez peu nombreux) ont un très grand désir de se documenter. Par suite, même dans les pays où il n'existe pas encore de chercheurs diplômés, il est hautement souhaitable que des centres de documentation technique soient capables d'informer les novateurs. Faute d'autres estimations, il nous paraît raisonnable d'admettre que cette population de chercheurs techniques se situe au moins au niveau de 1 pour 10 000 habitants, c'est-à-dire au dixième du nombre des chercheurs recensés dans les pays industrialisés. Ce chiffre nous paraît un minimum.

3.14 BESOINS DES CADRES MOYENS ET SUPÉRIEURS « PRATICIENS »

Dans les pays développés, il s'agit d'un besoin essentiellement solvable, qui soutient une bonne part de l'industrie du livre. On discerne trois objectifs : la culture générale; l'activité professionnelle; la formation permanente.

Les besoins de culture générale sont connus et convenablement couverts. La situation actuelle évolue pourtant, non pas parce que cette classe de population lit de plus en plus, mais parce que sa proportion dans la société s'accroît en même temps que le développement des activités tertiaires. On invoque parfois aussi l'augmentation du temps de loisirs, mais nous ne pensons pas que les loisirs

réels augmentent beaucoup plus cette catégorie sociale. Même s'ils sont assujettis à des horaires moins remplis, le temps libre des cadres est employé dans des activités paraprofessionnelles, ou extraprofessionnelles (associations de tout genre) ou encore de formation permanente et de reconversion. Beaucoup d'entre eux consacrent à leur profession un temps plus important qu'ils n'y seraient théoriquement assujettis.

Ce public ne représente que 10 à 15 % de la population active, soit 3 à 4 % de la population totale, mais il achète 20 à 30 % des livres de librairie et ses achats couvrent près de 30 à 40 % du chiffre d'affaires de la profession (si l'on inclut dans ce groupe leurs épouses classées encore souvent comme « sans profession »). Ce public, dans la mesure où il existe dans les pays en voie de développement, s'adressera pour une grande part aux circuits des bibliothèques publiques si toutefois la publicité est réalisée convenablement et si les conditions d'utilisation sont commodes (facilité d'accès, possibilités d'emprunts par correspondance, délais pas trop aléatoires, etc.).

L'accroissement de ce public est assez directement fonction du nombre actuel d'étudiants. Prenons un exemple : aux États-Unis, il y a 2,7 étudiants pour 100 habitants, et la durée moyenne des études est de 7 ans; celle de la vie professionnelle de 35 ans. On trouve donc en régime stable une proportion de cadres moyens et supérieurs de $(2,7 \% \times 35)/7 = 13,5 \%$ d'où il faut déduire quelques déchets (femmes mariées, échecs aux examens, mauvaise orientation, chômage, etc.) et auxquels il faut ajouter tous les cadres moyens et supérieurs qui n'ont pas fait d'études supérieures. Dans un pays où le nombre d'étudiants est de 0,1 % de la population — tel que le cas envisagé précédemment — on obtient une proportion brute de seulement 0,5 % de cadres supérieurs, chiffre qu'il faut majorer notablement plus que pour les États-Unis pour obtenir la proportion réelle. On voit néanmoins que celle-ci ne dépassera pas 1 ou 2 % avant longtemps et que de ce fait une industrie du livre n'aura pas du tout les mêmes débouchés qu'en Europe ou en Amérique.

Le second besoin de ces cadres est celui nécessité par leur métier. A vrai dire, ce besoin est assez proche de celui des chercheurs, tout en étant moins fréquent et moins spécifique. On n'a pas l'habitude de prendre en compte les médecins, les avocats, ni la plupart des ingénieurs lorsqu'on fait le recensement des chercheurs,

mais chacun sait que dans tout métier il y a une part plus ou moins grande de créativité. Dans l'industrie, on passe insensiblement de l'ingénieur de recherche au chef de fabrication. Même ce dernier cherchera toujours à améliorer ses chaînes de production, à rationaliser les opérations, à diminuer les erreurs et les défauts, à augmenter la qualité, etc. Peut-être que la documentation qu'on a tendance à lui proposer n'est pas celle qui lui serait le plus utile, mais on ne saurait nier qu'il existe là un besoin potentiel sans doute différent de celui des chercheurs, mais que les réseaux d'information doivent tenter de satisfaire. Pour cela, non seulement il faudrait réussir à perfectionner les méthodes documentaires, mais aussi compléter ou améliorer le contenu de l'information fournie.

Le praticien a moins de patience que le chercheur pour creuser une question. Pour lui, le temps est une donnée essentielle, car il est généralement surchargé par de multiples tâches. Il souhaite donc recevoir directement des informations utiles plutôt que des documents qu'il devra analyser, comparer et discuter sans être sûr d'y trouver ce qu'il cherche. Ce travail de compilation doit être fait ailleurs, par des spécialistes compétents et surtout très soucieux de ne pas déformer le contenu des informations recueillies. Dans les grandes entreprises et dans les grandes administrations, les patrons s'entourent de spécialistes qui exécutent ce travail et préparent ainsi pour eux les éléments de leurs décisions.

Ailleurs on a recours de plus en plus aux sociétés de conseil, qui, il est à prévoir, se développeront encore très largement. Mais d'une part ces sociétés auront besoin des sources d'information les meilleures et les plus faciles à exploiter; d'autre part de nombreux responsables souhaiteront se donner le moyen de s'informer par eux-mêmes, pourvu qu'on leur en offre la possibilité, dans des conditions convenables de commodité, de rapidité et de sécurité. C'est ainsi qu'ils auront recours à de nouvelles formes de documentation telles que banques de données, centres d'analyse d'information, centres techniques, etc.

Enfin, le besoin de formation permanente, distinct à la fois de la culture générale et aussi de la documentation professionnelle. La formation permanente vise en effet un objectif professionnel à moyen ou à long terme qui se situe en dehors des nécessités strictes de l'activité actuelle. Il s'agit de se préparer aux transformations économiques et sociales, aux éventuels changements d'emploi, aux

apports massifs des nouvelles technologies, autant qu'aux développements anormalement rapides de sa propre spécialité. Nous venons de dire que la documentation strictement professionnelle s'apparente à celle qui est nécessaire aux chercheurs. Dans le même ordre d'idée, l'information visant à la formation permanente se rapproche des besoins des étudiants : ce sont des livres, des synthèses, voire des séances audio-visuelles, qui permettront à un chef d'entreprise d'apprendre l'informatique, à un ingénieur spécialiste des mines de charbon de se recycler en carbochimie et en pétrochimie, à un chimiste d'apprécier les débouchés exceptionnels de certaines matières plastiques, etc.

En fait, il y a une différence avec les livres à usage universitaire, car on n'a pas l'esprit fait à trente ou quarante ans comme on l'a à vingt ans. On est capable de faire des rapprochements et de faire appel à des expériences passées inconnues pour un étudiant. Par contre, on se sentira sur un terrain inconfortable lorsque les documents portent sur des théories abstraites trop approfondies. Il est vrai qu'en médecine certains périodiques comme la *Revue du praticien* ou *Le concours médical* sont très suivis à la fois par les médecins praticiens et par les étudiants; dans l'ensemble, les besoins se situent dans la même gamme sans être identiques.

Le concept même de formation permanente est en soi nouveau, bien que de nombreux cadres aient toujours travaillé à se perfectionner en dehors de leur profession. Par suite, sur le marché documentaire, la demande correspondante avait été assez réduite. Les documents de synthèse étaient élaborés au sein des organismes gouvernementaux ou dans les entreprises pour faire apprécier la conjoncture et son évolution à des « non-spécialistes » (patrons ou responsables politiques); il n'est envisagé que depuis peu d'en faire profiter l'ensemble des cadres moyens et supérieurs. Il y a donc dans ce domaine une demande pour des ouvrages nouveaux.

En résumé, nous avons mis en lumière les quatre points ci-après : Le nombre des cadres moyens et supérieurs peut se prévoir à partir de la situation actuelle et à partir du nombre actuel d'étudiants (en droit, en sciences et en techniques) par des formules simples d'extrapolation.

Cette catégorie sociale est proportionnellement celle qui entretient avec le plus d'assiduité sa culture générale. Elle a un impact important sur le marché du livre des pays développés. Dans les pays en voie de développement, il serait très souhaitable que les

bibliothèques publiques puissent, au moins pendant un certain temps (cinq à dix ans par exemple), jouer le même rôle moyennant des dispositions particulières de commodités, qui peuvent le cas échéant être rémunérées. Cela n'est pas de nature à faire concurrence à la diffusion du livre; mais au contraire cela vise à créer des habitudes de lecture qui seront relayées par la suite par les circuits de librairie lorsqu'on sera parvenu au niveau de rentabilité.

Il existe un besoin important de documentation technique professionnelle, qui rejoint en l'élargissant la demande des chercheurs. L'apparition de la formation permanente crée un problème nouveau de première importance, auquel les structures des bibliothèques pourraient répondre facilement mais, pour le moment, on manque de livres adaptés à cet usage. On peut penser mettre à contribution les spécialistes du troisième âge (retraités) pour pallier la difficulté de trouver des auteurs pour ce genre de littérature.

3.15 LES BESOINS DU TROISIÈME AGE

Nous pensions pouvoir traiter ce paragraphe très sommairement étant donné que les besoins des retraités ne sont pas fondamentalement différents de ceux qu'ils avaient dans leur vie active antérieure. On pouvait donc les classer en fonction de leur passé, avec toutefois une orientation sensiblement marquée vers la culture générale et le loisir. Il se trouve cependant que cette classe de population, dont la proportion s'accroît et dont l'état de santé s'améliore, continue de plus en plus à jouer un rôle dans les circuits économiques, autre que celui de simples consommateurs. Dans les pays d'économie libérale, ils se trouvent être propriétaires d'une part considérable du patrimoine national. Ils sont souvent titulaires de mandats électifs (sénateurs, conseillers provinciaux, échelons). Bien qu'ils s'entourent de conseils compétents, leur influence dans la marche des affaires est loin d'être négligeable. Il est donc très souhaitable qu'un réseau d'information approprié les tienne au courant, d'une part des questions juridiques, fiscales, bancaires et similaires, qui interviennent dans la gestion des patrimoines mobiliers et immobiliers; d'autre part des tendances du progrès scientifique de manière à leur faire prendre conscience de l'évolution générale des techniques et de la société, et à leur montrer

de quelle manière cela réagit sur la marche de leurs propres affaires et sur les décisions qu'ils sont encore très souvent amenés à prendre.

La documentation qui est ici nécessaire se rapproche beaucoup des besoins de la formation permanente. La présentation et la clarté sont ici primordiales. Les canaux de diffusion les plus adéquats sont soit certaines catégories d'hommes d'affaires (notaires, conseillers fiscaux, banquiers), soit le corps médical (médecins, infirmières avec lesquels on discute aussi d'autre chose que de santé), soit surtout les associations ou les cercles d'anciens (anciens élèves d'une école, d'une université, anciens d'une profession, chambre des propriétaires, églises, cercles de golf, de bridge, etc.).

Évidemment, ceux d'entre eux qui participeront à la rédaction de synthèse, ou qui continueront à exercer des activités d'enseignement ou des activités économiques directes auront recours à tous les services des réseaux documentaires dans leur ensemble, mais leur poids ne pèsera pas d'une façon sensible sur l'infrastructure à mettre en place.

3.16 LES BESOINS DES TECHNICIENS AGRICULTEURS, ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Nous sommes conscients de ce qu'a d'artificiel le rapprochement de professions aussi dissemblables quant à leurs fonctions économiques. Dire que leur attitude vis-à-vis de la lecture et de la documentation est la même serait également inexact. Il s'agit en fait de ceux qu'on désigne parfois sous le vocable « l'homme de la rue », qui représentent la majorité de la population (80 % de la population active)¹, seulement à peine la moitié du nombre de livres lus par an, une fraction plus modeste encore de la consommation d'information scientifique et technique (actuellement de l'ordre de quelques unités pour cent), et d'une part croissante de la littérature dite de « vulgarisation ».

L'un des objectifs du progrès est que l'ensemble de cette population accède pleinement à la culture et au savoir, même si pour

des raisons d'organisation pratique les responsabilités doivent rester, pour un temps encore, relativement concentrées. En outre, cette partie du monde du travail est la plus durement soumise aux aléas conjoncturels et aux transformations économiques (problèmes agricoles, épuisement des ressources naturelles, changements brusques dans les techniques, etc.). Il est donc très souhaitable de lui donner le moyen de diversifier ses aptitudes.

Les besoins potentiels sont donc très élevés bien que la demande actuelle soit faible. Dans tous les pays, il faut ajouter que le niveau de connaissances et le niveau de culture de ces « travailleurs » sont un facteur primordial dans la facilité avec laquelle ils sont capables de faire face aux multiples problèmes d'une société en transformation. Le prix de l'éducation de base généralisée et celui d'une formation permanente sont sans doute élevés mais moindres que le coût d'un taux de chômage élevé ou d'une inadaptation chronique aux besoins du progrès.

Nous avons distingué plus haut les notions culture et loisirs; formation professionnelle; formation permanente. Mais comme nous l'avons déjà constaté, cette distinction valable en Europe perd en grande partie son sens ailleurs. Même en Europe, la lecture de journaux ou la lecture de romans, qui est principalement une détente pour les intellectuels, devient ici un moyen de se cultiver. Dans le monde du travail, on a peu l'occasion de s'exprimer par écrit, ni surtout de lire des écrits autres que les formules stéréotypées mises au point dans certaines catégories de professions (comptabilité, préparation du travail, etc.). La pratique de la langue et l'entretien des aptitudes à comprendre et à s'exprimer doivent être pris sur le temps du loisir. Faute de cet entretien, l'ascension professionnelle est difficile, car plus on monte, plus il faut être capable de communiquer. Lorsque c'est nécessaire, le changement d'emploi passe toujours par des contacts humains, facilités pour ceux qui ont une bonne culture générale. De même si un recyclage s'avère nécessaire, il y a toujours une partie écrite dans la transmission d'une nouvelle technique ou dans toute formation professionnelle. On multiplierait sans peine les exemples ou les contre-exemples : gaucherie parfois décriée des agriculteurs venant à la ville, qui n'est autre que la gaucherie de toute personne transplantée dans un milieu où règnent d'autres habitudes d'expression et de communication. Le niveau de culture générale est directement lié aux aptitudes à la transplantation. Ce niveau

1. Dans les pays développés, la quasi-totalité de la population active alphabétisée dans les pays pauvres entre dans cette catégorie; mais cela ne représente malheureusement qu'une assez faible fraction du potentiel humain de ces nations.

s'acquiert ou se maintient principalement par la lecture et s'il est possible l'écriture.

Lire quoi? Dans le loisir, ce qui est recherché est ce qui intéresse, ce qui émeut, ce où l'on reconnaît plus ou moins une partie de soi-même ou l'inverse de soi-même. Pour un technicien qui vit intensément sa profession, tout ce qui touche à cette profession, pourvu que ce soit présenté d'une manière accessible, est passionnant.

On cite certes et à juste titre nombre de métiers avilissants (les chaînes de production industrielle). Il faut dire en contrepartie que les postes de travail (ceux des chaînes en particulier) sont optimisés en fonction du niveau des hommes qu'on a la possibilité d'embaucher. Il est plus facile de mettre au point des postes de travail que de former des hommes à des tâches plus complexes si l'on part d'un niveau trop bas. Même dans ce cas, l'ouvrier ne peut éviter de s'intéresser à son métier, à son avenir, à la manière dont éventuellement il pourrait progresser, changer d'emploi, etc.

Contrairement à une idée répandue, le technicien lira ou écoutera avec avidité tout ce qui touche à sa profession, même si par ailleurs on l'entend maudire les heures qu'il y passe. Il n'est pas question ici de documents techniques ni d'ouvrages de synthèse; il faut une littérature adaptée. On a inventé (avec plus ou moins de bonheur) des genres de journaux, de revues ou de livres dits « populaires », c'est-à-dire qui constituent une étape pour accéder à une culture plus évoluée. Le succès de ces formules qui datent déjà de plusieurs années (voire de plusieurs décennies) n'est plus à démontrer (bien qu'il reste encore beaucoup à faire). On a découvert la bande dessinée pour faire lire les enfants. Il faut trouver une littérature technique professionnelle qui réponde aux besoins diversifiés des techniciens, soit à la fois distrayante et formatrice, incitant à en savoir davantage, qui parle de la terre aux paysans, de la machine aux ouvriers, des circuits économiques aux commerçants, etc.

Comme pour les enfants, l'audio-visuel peut jouer un rôle déterminant.

Le mode de diffusion de cette culture et de cette formation a une importance politique qu'on ne saurait négliger, car elle donne au moins pour un temps un pouvoir non négligeable à ceux qui l'assurent. Elle peut se faire soit par les circuits publics des États, soit par les directions des entreprises ou les propriétaires terriens, soit par les organisations syndicales. Il n'est pas question de la faire

payer à son prix de revient; tout au plus, un ticket modérateur de faible montant peut être envisagé.

En outre, c'est au sein de ce groupe d'utilisateurs que se forment beaucoup de futurs chefs d'entreprise. Les patrons de la petite et moyenne industrie sont pour la plupart des « ouvriers endimanchés », des paysans enrichis ou des commerçants et artisans ayant fait de bonnes affaires. Leur tâche et leur ascension sociale seront grandement facilitées par une information adaptée à leurs besoins. Celle-ci diffère sans doute en partie de celle qui est utile à leurs collègues moins dynamiques, pour se rapprocher, non sans quelques nuances, de la documentation nécessaire aux ingénieurs. Ils tireront profit d'une information déjà sélectionnée et analysée, mais qui devra rester par certains aspects sinon à la pointe des découvertes scientifiques, du moins à l'avant-garde des techniques applicables en pratique à leur spécialité.

Quel que soit le canal et quel que soit le contenu, c'est toujours dans une bibliothèque que seront conservés les livres, les écrits, les bandes magnétiques audio-visuelles, etc. À côté des bibliothèques universitaires, on verra se développer des centres de documentation pour les besoins de la formation permanente. Ceux-ci entrent donc directement dans le cadre de la planification des réseaux d'information scientifique, technique et culturelle. Le bibliothécaire de demain sera non seulement un dépositaire, mais un promoteur et un conseiller capable de trier, de sélectionner les informations selon les besoins variés de sa clientèle. Un de ses rôles les plus importants sera de faire connaître, d'orienter, dans des cas limités d'expliquer. Sa position sociale rappellera de plus en plus celle de l'instituteur de village au temps de l'alphabétisation en Europe.

A N N E X E I I

Comme nous l'avons annoncé dans notre étude, exposons ici la situation de la formation professionnelle en Amérique Latine, en Inde et aussi en Egypte en 1950. Afin de donner une idée du niveau de développement des bibliothèques dans ces pays, et souligner une fois de plus les disparités entre les différents pays en voie de développement.

A) L'AMERIQUE LATINE

1 - L'Argentine

- 1936 création de cours de bibliothéconomie dispensés par le Service Social de BUENOS AIRES,
- 1943 Création de l'Instituto de Bibliologia de de l'Universidad Popular Argentina,
- 1945 Cours de la Universidad Nacional del Litoral à Santa-Fé,
- 1948 cours de la Bibliotheca de Consejo de Mujeres La Plata,

2 - Brésil

- 1940 l'Escola de Biblioteconomia à SAO-PAULO,
- 1944 l'Escola de Biblioteconomia de CAMPINAS

3 - Chili

- 1946, des cours étaient dispensés par la bibliothèque centrale de l'Université de SANTIAGO,

4 - Colombie

- 1950, trois Centres d'Enseignement, et quatre écoles ont été recensés deux à BOGOTO, une à BARANQUILLA et une à MEDELLIN : l'Escuela Interamericana de Bibliothecologia.

5 - Guatemala

- 1947, un cours de bibliothéconomie était dispensé à la faculté des lettres de SANTIAGO.

6 - Mexique

- 1946, une école a été créée à MEXICO.

7 - Panama

- 1941, l'Université et la bibliothèque Nationale organisaient des cours.

8 - Pérou

- 1943 est crée une école nationale des bibliothécaires,

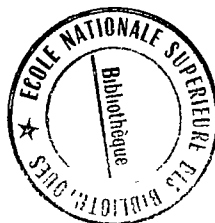
3) L'INDE

La situation des bibliothèques était en plein essor aux environs des années 1950.

En 1910 furent créés les premiers cours à BORGAN dans l'Etat de BORDA. A cette même date on comptait quatre cents Bibliothécaires formés.

Cinq autres Centres de formation furent créés entre 1915 et 1942. Ce sont les Centres de :

- Lahore 1915 ;
- Benarès, 1942 ;
- Bombay, 1944 ;
- Calcutta, 1946 ;
- Delhi, 1947,



Delhi possédait à cette époque l'école la plus importante, qui délivrait trois sortes de diplômes :

- University diploma in Library Science,
- Master in Library Science,
- Doctorat in Library Science.

Le rapport de la Commission de l'UNESCO donnait encore des renseignements sur un pays arabe : l'Egypte qui en 1950, comptait 188 bibliothèques et adhérant à la FIAB. (Fédération Internationale des Associations des Bibliothécaires)